



CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, maire**.

Présents :

M. Mangon, M. Augé, M^{me} Layrisse, M. Braun, M^{me} Dumas, M. Acquaviva, M. Auffret, M^{me} Thibaudeau, M. Leblond, M^{me} Hanusse, M^{me} Picard, M^{me} Alhaitz, M. Claudin, M^{me} Barrière, M. Bouteyre, M. Dubos, M. Pages, M^{me} Rivière, M. Barat, M^{me} Nardini, M. Roucher, M. Garnier, Mme Baron, M. Delpech, Mme Demare, M. Morisset, M. Cristofoli, M. Cases, M^{me} Durand, M. Ouillade.

Absents ayant donné leur pouvoir :

M^{me} Le Moller a donné pouvoir à M. Garnier
M. Alban a donné pouvoir à M^{me} Dumas
M. Guichoux a donné pouvoir à M. Cases
M^{me} Rigaud a donné pouvoir à M^{me} Durand

Absent :

M. Demanes

Secrétaire de séance :

M^{me} Rivière

La séance est ouverte.

DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1/ DG18_114 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE A LA COMMISSION DE RÉFORME. MODIFICATION. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

2/ DG18_115 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

3/ DG18_116 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 BORDEAUX MÉTROPOLE. PORTÉ À CONNAISSANCE

Rapporteur : Jacques Mangon

4/ DG18_117 PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE. VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

5/ DG18_118 CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE CÉRILLAN. LANCEMENT. AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

6/ DG18_119 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). REMISES GRACIEUSES 2018. DÉCISION

Rapporteur : Antoine Augé

- 7/ DG18_120 LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS DIVERS. AUTORISATION
Rapporteur : Antoine Augé
- 8/ DG18_121 MARCHÉS PUBLICS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX. AVENANT. AUTORISATION
Rapporteur : Antoine Augé
- 9/ DG18_122 MODIFICATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES (VILLE, CCAS, EPCC). AUTORISATION
Rapporteur : Antoine Augé
- 10/ DG18_123 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES. DÉCISION
Rapporteur : Jean-Louis Roucher
- 11/ DG18_124 APPLICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES). DÉCISION
Rapporteur : Antoine Augé
- 12/ DG18_125 CESSION D'UN TERRAIN INDUSTRIEL A BÂTIR - ZA PICOT A LA SARL CARROSSERIE VINCEDEAU. APPROBATION
Rapporteur : Jean-Yves Auffret
- 13/ DG18_126 CHARTE DU BIEN CONSTRUIRE A BORDEAUX MÉTROPOLE. ADOPTION
Rapporteur : Jacques Mangon
- 14/ DG18_127 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT PMF - VENTE DE LOT A LA SOCIÉTÉ AQUITANIS. DÉCISION. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 15/ DG18_128 PROROGATION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MÉTROPOLITAIN. DÉCISION. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 16/ DG18_129 VENTE DE LA PARCELLE IP28 DANS LE CADRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE EMMANUEL D'ALZON. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 17/ DG18_130 ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SITUÉES DANS LE SECTEUR DE LA JALLE DE BONNEAU. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 18/ DG18_131 ACQUISITION ESPACE VERT - LOTISSEMENT LES PROVINCIALES - PARCELLE DX 139. APPROBATION. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 19/ DG18_132 ACQUISITION EN PARTIE DE LA PARCELLE EA415 POUR LA RECONSTITUTION D'UN ITINÉRAIRE PIÉTON. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 20/ DG18_133 RÉTROCESSION D'ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT VIGNALOT NORD. APPROBATION. AUTORISATION
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 21/ DG18_134 REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE SUITE AUX INTEMPÉRIES DU 15 JUILLET 2018. DÉCISION
Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva
- 22/ DG18_135 SUBVENTION À L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR, LOMBRI-COMPOSTEUR OU BROYEUR DE JARDIN. RECONDUCTION. AUTORISATION
Rapporteur : Thierry Leblond
- 23/ DG18_136 CONVERSATIONS² RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE AU CARRÉ DES JALLES. AUTORISATION
Rapporteur : Vanessa Dumas
- 24/ DG18_137 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION. DECISION
Rapporteur : Vanessa Dumas
- 25/ DG18_138 MONTANT DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LEO LAGRANGE. APPROBATION
Rapporteur : Pierre Braun

26/ DG18_139 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATION DE SERVICES ACCUEIL DE LOISIRS "ACCUEIL ADOLESCENTS" AVEC LA CAF. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire rappelle les événements forts des semaines passées :

_ Le Lieutenant Garrigue a été nommé à la tête de la brigade de gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles, qui maintenant a été renforcée et contera d'ici peu de semaines 34 militaires. Il nous arrive de Bazas, qui était son dernier poste et il est précédé d'une réputation flatteuse, qui permettra sans doute de continuer une très bonne collaboration comme nous l'avons avec son prédécesseur le Lieutenant Barthet.

_ Nous avons quelques raisons de féliciter nos sportifs notamment Yohan Fort qui a décroché deux titres de champion de France et un titre de Vice-champion du Monde en Italie en Speed slalom, qui est une discipline de roller, et qui confirme les talents de la section Saint-Médardaise.

_ Vous savez que l'équipe de Saint-Médard Basket a retrouvé le rang qui devait être le sien et elle réintègre la nationale 3 pour la saison 2018-2019. Nous sommes très satisfaits de ce retour au niveau qui est le sien. Cela salue le très bon travail qui a été fait à la fois par les joueurs et par l'équipe d'animation du club.

_ Le badminton club de Saint-Médard a obtenu le label 1 étoile au titre de la saison 2018-2019.

_ Ces semaines d'été ont été l'occasion de plus de 30 rendez-vous culturels et sportifs qui ont eu lieu tout au cours de l'été avec des animations très diverses la Fête de la Musique, le festival Jalles House Rock, les apéros de l'Ingénieur, les concerts d'été, le tournoi FIFA, les Nuits d'Été.

_ Quelques nouveautés : Les apéros de l'Ingénieur, des soirées musicales, le Marché des producteurs de pays, Jalle plage.

_ Des succès sportifs également du côté de Cap 33 qui se sont très bien déroulés.

_ Nous avons également enregistré une augmentation assez significative de la fréquentation des accueils de loisirs, +9% sur l'été, ce qui est un chiffre notable, cela s'est très bien passé.

– La rentrée des classes, qui a eu lieu nous le savons tous le 3 septembre, s'est également déroulée dans de très bonnes conditions.

– Peut-être certains d'entre vous ont-ils participé samedi 15 et dimanche 16 septembre aux animations qui étaient prévues lors de la journée du patrimoine, avec une très belle exposition sur 1914-1918, qui a été faite par l'association du patrimoine et qui mettait notamment en scène tous les soldats Saint-Médardais nés à Saint-Médard et qui ont pris part à la guerre de 1914-1918. On se rend d'ailleurs compte qu'à cette époque, il y en avait presque 70 et que, en gros Saint-Médard à cette époque c'était 3 000 habitants la moitié d'hommes globalement, sur ces 70 enfants de Saint-Médard la moitié ne sont pas revenus et sont donc morts durant la grande guerre. C'était une très belle exposition qui retraçait les parcours individuels des uns et des autres. C'était vraiment un très beau travail.

Nous avons également eu le succès des visites qui ont été organisées en particulier au château Lafon avec plus de 250 personnes.

– Le samedi 22 septembre, de manière plus souriante, a été organisé un concours de pâtés pour mettre en valeur les talents culinaires de nos concitoyens. C'est un jeune Saint-Médardais qui a gagné. C'était un événement très sympathique.

Monsieur le Maire donne des informations sur les temps forts et autres événements à venir et qui méritent d'être signalés :

_ Samedi 29 septembre : matinée d'animations et d'ateliers en centre-ville sur le thème du sport et du bien-être. Il y aura des animations et des tirages au sort.

- _ Harry Potter sera célébré au cinéma l'Étoile samedi 29 et dimanche 30 septembre.
- _ Le mercredi 3 octobre, nous recommençons le cycle des Conversations². La première invitée de l'année 2018-2019 sera Olivia de Lamberterie.
- _ Du vendredi 5 au mercredi 24 octobre aura lieu le FAB le Festival International des Arts de Bordeaux Métropole, qui vous le savez est le fruit d'une mutualisation de l'ancien festival de Saint-Médard-en-Jalles Des Souris et des Hommes et de l'ancien festival de Bordeaux Novart. Cette manifestation sera inaugurée à Saint-Médard le 5 octobre avec un grand spectacle, dans la lignée du FAB, très contemporain et en même temps amusant avec des côtés baroques notamment des bains publics sur la thématique du paradis, c'est une thématique culturelle. Des bains géants naturellement. Cela aura donc lieu au parc de l'Ingénieur et vous pouvez venir en maillot. Tout sera organisé pour que vous puissiez participer à cela. C'est donc une performance qui sera sans doute de grande ampleur. Il y aura aussi beaucoup d'autres spectacles à Saint-Médard 5 ou 6 dont en particulier un spectacle avec Jan Fabre. C'est un artiste belge bien connu de la scène contemporaine. Nous aurons notamment un spectacle qui s'appelle « Belgian Rules », qui va retracer un peu tout ce que l'on a sur la culture belge du plus amusant au plus solennel, cela promet d'être intéressant.
- _ La semaine bleue aura lieu du lundi 8 au dimanche 14 octobre.
- _ Le 13 octobre, nous inaugurerons le parcours de santé en bords de jalle qui commence déjà à être fréquenté avant même qu'il ne soit achevé.
- _ Samedi 13 octobre : la Nuit des bibliothèques à laquelle la Médiathèque de Saint-Médard participe très activement.
- _ Enfin, une petite notation sur la soirée Halloween pour sans doute les plus jeunes d'entre nous, encore à l'Étoile avec des animations.
- _ Bien sûr le 11 novembre, les cérémonies patriotiques dans la tradition mais enfin avec cette fois-ci le centenaire de la grande guerre qui donnera lieu à quelques notations particulières.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 21 novembre 2018 à 19H00.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018.

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2018. Adoption

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales et des arrêtés municipaux. Aucune remarque.

Monsieur le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

DG18_114 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE A LA COMMISSION DE RÉFORME. MODIFICATION. DÉCISION

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction

publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu la délibération DG14_028 du 12 février 2014 décidant de confier, à compter du 1^{er} mars 2014, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, le secrétariat de la commission de réforme, précédemment assuré par la Préfecture.

Vu la délibération DG14_070 du 12 février 2014 portant désignation des représentants à la commission de réforme.

Considérant la démission de Madame Christine Ferec, Conseillère Municipale.

Il y a lieu de procéder à des modifications de représentants.

Dans ces conditions.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Désigne en qualité de représentants de la collectivité à la commission de réforme :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Madame Danièle Layrisse	Madame Rivière Ariane
	Monsieur Barat Michel
Monsieur Jean-Louis Roucher	Madame Hanusse Françoise
	Monsieur Augé Antoine

Adopté à 33 Pour 1 Abstention

Monsieur le Maire rapporte la délibération.

DG18_115 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE. MODIFICATION. ADOPTION

Vu la délibération DG14_053 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants aux organismes à caractère économique agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Vu les délibérations DG17_005 en date du 7 février 2017, DG17_100 en date 28 juin 2017 et DG18_072 en date du 27 juin 2018 portant modification de la désignation des représentants aux organismes à caractère économique.

Considérant la demande de la Mission Locale de modifier la représentation des communes en créant des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Considérant que notre commune doit désigner cinq délégués, trois titulaires et deux suppléants.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter auprès des organismes suivants :

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BORDEAUX TECHNOWEST	3 titulaires dont 1 communautaire	M. Mangon Jacques M. Auffret Jean-Yves M. Bouteyre Jacques
CLUB D'ENTREPRISES DES PORTES DU MEDOC	1 titulaire	M. Dubos Pascal
MISSION LOCALE	3 titulaires 2 suppléants	Mme Layrisse Danièle Mme Hanusse Françoise M. Cases Bernard M. Pages Christian

		Mme Rivière Ariane
SPL BORDEAUX AEROPARC	1 titulaire au Conseil d'Administration 1 titulaire à l'assemblée générale des actionnaires	M. Auffret Jean-Yves M. Auffret Jean-Yves
ADSI TECHNOWEST	2 titulaires 1 suppléant	M. Barat Michel M. Pages Christian M. Demanes Fabrice
SPL COMMUNAUTAIRE COMPETENTE EN MATIERE D'AMENAGEMENT LA FAB	1 titulaire 1 suppléante	M. Mangon Jacques Mme Thibaudeau Catherine
Comité de Sécurité des Sites (CSS) - Héraklés	1 représentant	M. Leblond Thierry
Organismes bancaires privés et mutualistes	1 représentant	M. Augé Antoine

Adopté à 33 Pour 1 Abstention

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

DG18_116 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 BORDEAUX MÉTROPOLE. PORTÉ À CONNAISSANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information est faite aux membres du Conseil Municipal sur l'exécution du rapport annuel d'activité 2017 de Bordeaux Métropole.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Prend acte de la présente communication.

Madame Barrière

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'année métropolitaine a, de nouveau, été marquée par de nombreuses actions dont le but est d'améliorer la cohabitation entre les citoyens et leur environnement et par-dessus tout d'élever le niveau de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.

Parmi ces nombreuses actions, on trouvera ainsi les Assises européennes de la transition énergétique en janvier, le plan de prévention du bruit métropolitain en octobre en passant par l'adoption du plan Climat-air-énergie et l'approbation du plan d'actions du projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Ce sont des faits marquants de l'année 2017 qui sont à mettre au profit de Bordeaux Métropole et ses élus.

La préservation de la biodiversité, l'amélioration du traitement et la réduction des déchets, la gestion de la ressource en eau ainsi que la lutte contre les inondations sont des sujets récurrents que nous traitons dans la commission Haute Qualité de Vie à laquelle je siège.

Cohabiter au mieux avec la nature est notre premier objectif. En effet, il est nécessaire de mieux prendre en compte la biodiversité et les zones humides dans les projets urbains. C'est pourquoi, la Métropole a proposé entre autres actions d'identifier ces zones et a postulé à l'appel national pour la reconquête de la biodiversité. Elle a signé des conventions visant à élaborer une nouvelle stratégie foncière avec la SAFER, à poursuivre le travail sur les installations agricoles sur la Métropole et à participer au Conseil Consultatif de gouvernance alimentaire durable auquel je suis très attachée.

Le travail sur la gestion des risques naturels continue également avec la DUP pour les travaux

de renforcement de la digue rive droite de la Garonne et sur les actions de sensibilisation sur les risques inondation.

La réduction de notre impact écologique est aussi un volet important de la commission Haute Qualité de Vie car il impacte à la fois la protection de l'environnement et le quotidien des citoyens. C'est pourquoi, la collecte et le traitement des déchets ont fait l'objet de nouvelles améliorations en 2017 : engagement pour un territoire zéro déchet, zéro gaspillage, test sur la tarification incitative, plan métropolitain de propreté urbaine et plan d'actions correctives pour les centres de recyclage si nécessaire, par exemple, ajout d'un poste de vidage au centre de transfert de Touban à Saint-Médard-en-Jalles, et fait notable pour notre commune, des prestations de broyage et chargement des déchets verts ont été confiées au délégataire pour limiter le trafic routier à travers Saint-Médard-en-Jalles.

En charge des services publics de l'eau et de l'assainissement, Bordeaux Métropole est en charge de la surveillance et de l'approvisionnement en eau. Ainsi, en 2017, 740 353 habitants ont reçu près de 40,43 millions de mètres cube d'eau potable et des aménagements ont été opérés pour arriver à une utilisation optimale de l'eau industrielle.

Comme vous pouvez le constater, à travers cette liste non exhaustive d'actions, la Métropole s'attache à maintenir la Haute Qualité de Vie propre à notre territoire tout en adaptant son action à notre attractivité grandissante. La commission Haute Qualité de Vie travaille de façon récurrente sur les dossiers à enjeux écologiques en cherchant à offrir à tous un cadre de vie respectueux de l'environnement et c'est avec un grand plaisir et une réelle motivation que j'y travaille également.

Merci de votre attention.

Monsieur Bouteyre

Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour l'année qui vient de s'écouler, au niveau général, je dirais qu'un certain nombre d'informations sont à retenir. 2017 a été une année majeure pour la Métropole avec l'ouverture de la LGV qui met Paris à 2h04 de Bordeaux. La marque Magnétique Bordeaux commence, je dirais, à créer son phénomène d'attraction puisque l'on a un record d'implantation d'entreprises création d'emplois, je vais revenir sur ce point. On a une stratégie globale des mobilités, là aussi je vais revenir sur ce point. Et au niveau des déplacements, bien sûr, on a la décision d'extension de la ligne D qui avait été largement préparée en 2017 et qui a vu son aboutissement sur le début de 2018.

Pour ma part, je contribue à la commission « Infrastructures routières et ferroviaires ». Sachez, pour information, que Transports Bordeaux Métropole a enregistré cette année 152 millions de passagers soit 8,5% de passagers en plus par rapport à 2016, ce qui représente quand même un certain succès. La Métropole s'est vue reverser 130 kilomètres de routes et 56 ouvrages d'art qui, par le passé, étaient gérés par le Département et qui, aujourd'hui, sont gérés par la Métropole. Et, un certain nombre de grands projets ont démarré, en particulier les travaux de la ligne D à partir des Quinconces en direction du Bouscat et par extension vers Saint-Médard-en-Jalles. Ont également été lancées ou posées les premières pierres pour le pont Simone Veil. Concernant le BHNS, on a deux nouvelles, une bonne et une mauvaise. Vous les mettez dans l'ordre qui vous arrange. A savoir un feu vert en août pour ce qui est de la déclaration d'utilité publique et malheureusement un feu rouge en octobre sur le même sujet.

Au niveau de la rocade, comme vous avez pu le voir, sachez que la Métropole cofinance à hauteur de 50% les travaux sur la rocade, les travaux se poursuivent pour le passage à trois voies. Vous voyez que la progression est lente mais vous imaginez bien que, le cofinanceur étant l'État, la couverture financière de la Métropole ne peut pas être celle de l'équivalent de l'État, c'est pour cela que les tronçons se font pas à pas.

Au niveau de ce début d'année, j'anticipe sur 2018 mais c'est important, il faut savoir que le Président Alain Juppé et l'ensemble des élus de la Métropole ont décidé de mettre en cohérence l'ensemble des travaux à réaliser au titre des infrastructures routières en particulier mais également de l'ensemble des moyens de mobilité. C'est ainsi que pratiquement 780 millions d'euros ont été réordonnés, de façon à ce que, dans une période 2018-2020, on puisse aller vers une efficacité maximum. Bien sûr, a été décidé la poursuite de la mise à trois

voies de la rocade. On a parlé du pont. On a parlé surtout, et c'est en cela que cela nous concerne au premier chef, de l'aménagement des dessertes de l'aéroparc. L'aéroparc, c'est cette zone d'activités qui, aujourd'hui, est en train de grandir autour de l'aéroport et également de la desserte de la zone d'activités Galaxie qui est implantée sur notre commune.

Un certain nombre d'actions complémentaires sont envisagées par la suppression de carrefours à feux et un certain nombre d'améliorations sont en cours au niveau aussi bien des transports que des réseaux de lignes ainsi que sur la capacité des parcs relais.

Au titre des commissions, j'ai la chance également de participer à la commission « Attractivités économiques, emploi et rayonnement métropolitain ». Et malheureusement, ce début d'année 2018 marque un peu le pas avec la problématique de Ford mais il faut quand même savoir que la Métropole intervient au travers de trois pôles de compétitivité, deux technopoles, quatre clusters, et a une implication très, très forte au travers de l'innovation technologique. Et là, nous sommes concernés en propre puisqu'au travers de l'aéroparc, on retrouve toutes ces implications qu'a la Métropole pour l'activité.

En février, a été signé un pacte métropolitain et d'innovation avec l'État. En avril, vous vous en rappelez, nous avons eu l'inauguration de la pépinière Copernic dans le cadre de Technowest ici sur Saint-Médard-en-Jalles. En mai, a été lancé Galaxie IV dans le cadre de l'OIM. Et, en fin d'année, nous avons eu une très belle manifestation au niveau de la Métropole concernant l'innovation avec la présence de 52 start-ups. On peut considérer que tout cet ensemble d'activités a été productif puisque pratiquement sont considérés la création de 11 000 emplois sur la seule année 2017. C'est un chiffre Urssaf, ce n'est pas un chiffre, je dirais, Métropole.

Et, au niveau des entreprises, il y a eu un accompagnement important. J'ai évoqué tout à l'heure Magnétique Bordeaux. Il faut savoir quand même que Magnétique Bordeaux représente une démarche qui a conduit à l'implantation ou à la future implantation de 83 entreprises qui seront porteuses de 2 100 emplois de plus. Vous retrouvez les noms que vous connaissez bien : Ubisoft, Betclic, Hermès, etc.

Concernant Bordeaux Aéroparc qui donc est très, très proche de nous et concerne notre commune, 2017 a marqué l'entrée en phase opérationnelle, et, toute cette démarche devrait conduire à la mise en place de 10 000 emplois à l'horizon 2030. Juste un mot pour vous sensibiliser, vous savez que la Métropole a une part active au titre du Conseil d'Administration du SDIS, c'est-à-dire les pompiers, et pour vous donner une idée de ce qui s'y passe, sachez que pour l'année 2017, il y a eu plus de 300 interventions par jour, 150 en 2016, 130 en 2015, cela vous donne une petite idée, pour des interventions supérieures à 350 interventions par jour, on est partie de 20 en 2015, on est donc rendu à des niveaux de l'ordre de 60 et l'on commence à avoir des 400 interventions par jour. Vous voyez donc que cela devient une machine lourde et là aussi la Métropole est en plein dans le sujet.

Un dernier point, tout cela est bien sûr réalisé dans le cadre de la baisse de dotations de l'État et sachez qu'à ce titre-là la Métropole a perdu 200 millions sur cinq ans, ce qui représente la bagatelle de 40 millions par an sur un budget de 1,5 milliards. Je vous remercie.

Monsieur Cases

Merci Monsieur le Maire. Jacques Guichoux n'ayant pu être là aujourd'hui, il nous a transmis un texte que je vous propose de lire. Merci.

Monsieur Cases donne lecture du texte laissé par Monsieur Guichoux.

« Je reprendrais ce que j'avais déjà dit il y a un an : les nombreuses compétences attribuées à Bordeaux-Métropole, les importants investissements mis en œuvre, l'impact des décisions prises pour le présent et surtout pour le futur des habitants justifient largement une telle information aux élus municipaux mais aussi aux populations. Prendre connaissance de ce rapport permet de mesurer la multiplicité et la complexité des domaines couverts mais aussi des défis dont ceux environnementaux à relever par notre Métropole.

L'éditorial du Président de la Métropole, sous le titre « Bordeaux Métropole à grande vitesse », met l'accent sur l'entrée de notre Métropole dans une nouvelle dimension grâce à une dynamique accrue et une attractivité grandissante, ce dont nous devons largement nous réjouir tout en ayant conscience des impacts que ces mutations ont sur la vie quotidienne des habitants.

Bien sûr, il faut saluer la mise en service en 2017 de la LGV qui met Bordeaux à presque deux heures de train de Paris.

Parce que je suis particulièrement investi depuis deux mandats dans les commissions « Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain » et « Transports et Déplacements », je mettrai en avant dans ce rapport en restant bien sur l'année 2017 : le record d'implantation d'entreprises, plus de 80, ce qui a déjà été dit ; le record de créations d'emplois, 11 000 selon les sources URSSAF ; le développement de l'Économie Sociale et Solidaire ; le développement des parcs économiques dont l'OIM Bordeaux-Aéroparc ; la forte hausse de la fréquentation du réseau de transport TBM ; et la poursuite de l'extension mais aussi de l'amélioration du réseau de bus et de tramway, dont le démarrage des travaux d'aménagement de la ligne D du tramway.

Je tiens aussi à saluer l'implication des services de Bordeaux Métropole en particulier ceux du Pôle Territorial Ouest mais aussi de nos délégataires et partenaires. Tous œuvrent au service d'une action publique dont le rôle essentiel doit être souligné et sans cesse défendu.

Je rappellerais qu'à la Métropole de nombreuses décisions sont prises à une très large majorité, voire à l'unanimité. C'est la conséquence de multiples débats approfondis et d'échanges contradictoires en commission et en bureau, cela dans le cadre du contrat de mandature signé par les quatre groupes politiques. Comme l'an passé, je le redis, je ne me sens vraiment pas à la Métropole un élu d'opposition.

Pour ma part, c'est au sein de trois commissions métropolitaines sur dix que je m'efforce d'apporter ma contribution, en n'oubliant pas qu'à la Métropole un élu ne limite pas son travail au seul territoire de sa commune. J'indiquerais que je suis aussi membre des Conseils d'Administration de la Régie Parcub, le sujet du stationnement est d'importance, et de la SAEM Gertrude.

La commission « Identités Communales et Métropolitaines » a continué de traiter en 2017 des mises en œuvre des transferts d'équipements d'intérêt métropolitain, culturels ou sportifs, depuis les communes vers la Métropole. Je suis satisfait, pour l'avoir soutenu dans cette commission, de constater le transfert effectif en 2017 du Carré-Colonnes, amenant la concrétisation d'investissements de remise à niveau significatifs pour cette structure dont l'intérêt culturel et le rayonnement ne sont plus à démontrer. J'ai pu dans cette commission apporter mon soutien vigilant au financement de nombreuses manifestations sportives, culturelles sur tout le territoire métropolitain, y compris sur notre commune.

Enfin, cette commission examine les contrats de co-développement dont la quatrième génération 2018-2020 a été mise en chantier. S'agissant de celui intéressant notre commune, j'ai d'ailleurs pu dire lors du dernier Conseil Municipal que nous approuvons en grande majorité les actions inscrites à ce contrat mais pas toutes.

La commission « Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain » prépare de nombreuses délibérations : aides aux entreprises, économie sociale et solidaire, numérique, relations internationales.

J'y suis impliqué, vigilant, et même exigeant. La création, l'attraction mais aussi la conservation d'entreprises sont des défis majeurs pour l'emploi. Je soutiens nos points forts tels que le secteur aéronautique-spatial-défense, les nouvelles filières portées par les potentialités du secteur environnemental, du secteur numérique et de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Je continue de défendre et de mettre en valeur dans cette commission les réalisations et les projets de Bordeaux Technowest et de l'OIM Bordeaux-Aéroport, sans oublier ce qui intéresse notre commune : le lancement de la Zone d'activités Galaxie 4 est pour moi une réelle satisfaction. Je salue aussi le lancement de la pépinière Copernic que vous avez initié. Enfin, je continue de demander que soient mis en œuvre des outils de pilotage et de suivi des opérations et financements dans le domaine économique. Sur ce dernier point, de nets progrès ont enfin été constatés.

Quant à la commission « Transports et Déplacements », je soulignerais l'importance en termes d'enjeux financiers, environnementaux, et la multiplicité des dossiers traités. La problématique des mobilités dans notre agglomération, particulièrement attractive, est devenue cruciale. De nombreux secteurs géographiques sont en attente de solutions parfois novatrices, ce qui implique des anticipations et des arbitrages. Le réseau est sollicité, il a vieilli : n'oublions pas

aussi les besoins de maintien au meilleur niveau de l'existant avec le renouvellement et la maintenance du parc, tramway et bus, ce qui n'est pas sans conséquences budgétaires. Tous ces sujets amènent des échanges fort riches en commission.

Bien sûr, c'est dans cette commission qu'ont été examinés des dossiers importants intéressant notre ville : le tramway et le BHNS.

Ce n'est qu'en mars 2018 qu'a été voté le tracé pour l'arrivée du tramway en centre-ville.

Restons en 2017 : il a été décidé de « retravailler » la concertation en incluant un nouveau tracé, celui par la D1215 que j'évoquais à l'occasion de mon vote négatif du 2 décembre 2016 en Conseil de Métropole, vote qui m'avait valu quelques « piques » de certains ici présents. (Je ne fais que retranscrire ce qui est dit précise Monsieur Cases). Tout le long de 2017, j'aurais toujours exprimé de façon constructive, le souhait que soit retenu le tracé par la D1215, un tracé acceptable et accepté par tous. Je n'en dirais pas plus ce soir.

En juillet 2017, la DUP pour le BHNS Saint-Aubin de Médoc – Saint-Médard-en-Jalles – Bordeaux Gare a été obtenu. Mais chacun sait que ce projet, que notre groupe a toujours soutenu, est aujourd'hui à l'arrêt. Je me réjouis de la volonté du Président de Bordeaux Métropole de tenter de le relancer avec des véhicules électriques tout comme je me réjouis de constater que la majorité municipale intègre dorénavant cette solution dans sa communication sur la place de la République.

En attendant l'opérationnalité de ces nouveaux modes de transport, disons dans 5-6 ans, il va nous falloir nous mobiliser dans cette commission pour obtenir au plus vite de très nettes améliorations quant à notre « bonne vieille Liane 3 ».

Je vous remercie. »

Monsieur Cristofoli

Bonsoir à tous. Bonsoir aux internautes qui regardent peut-être ce Conseil Municipal.

Je vais être assez bref car beaucoup de choses ont été dites déjà.

Juste avant, je voudrais revenir en deux mots sur votre introduction Monsieur le Maire. Tout d'abord, vous avez parlé des manifestations de l'été, je trouve que ce qui a été fait est très, très bien. Vous l'avez dit, plus d'une trentaine de manifestations. Je ne sais pas ce qui a été le moteur pour déclencher tout cela mais en tout cas c'est très bien pour les Saint-Médardais pour ceux qui n'ont pas pu partir en vacances et pour ceux qui étaient là une partie du temps. J'en profite pour féliciter la Dacaj pour le travail, je pense, énorme qui a été fait pendant ces deux mois. Je déplore toutefois que l'opposition ne soit pas associée aux réflexions autour de ces manifestations d'été par exemple mais comme de tous les sujets finalement. Vous savez mon goût pour les participations et les échanges et ce qu'à dit Jacques Guichoux tout à l'heure, par la voix de Bernard Cases, va exactement dans ce sens-là.

Après, cela va être très bref, vous avez fait une énumération de beaucoup de manifestations. J'ai écouté avec attention parce que je voulais savoir ce que vous alliez dire pour le 22. Donc le 22, samedi dernier, il se passait plusieurs choses dans la ville. Vous avez retenu le concours de pâtés. C'est bien. Pour moi, dans concours de pâtés, il y a le mot qui pose problème c'est « pâtés » d'une part, je ne pense pas que cela soit forcément une bonne chose aujourd'hui de promouvoir ce type de chose et puis « concours » bien sûr parce qu'il faut toujours classer, il faut toujours faire en sorte qu'il y ait un meilleur et un moins bon. Le même jour, à l'Estran, vous aviez quatre associations de la ville qui organisaient le rendez-vous des possibles avec tout un tas de manifestations autour de la transition. J'ai eu l'occasion de croiser une femme d'élu de la majorité. Je trouve cela un peu dommage que ce genre de manifestation ne soit pas notée dans vos tablettes. De la même façon, vous auriez pu parler pour demain d'une réunion autour des Linky organisée par une autre association Natur'Jalles.

Avant de parler de la Métropole, c'est quoi ce petit chronomètre Monsieur Mangon ?

Sur la Métropole, beaucoup de choses ont été dites et je crois, en effet, qu'il faut se féliciter de beaucoup de choses qui se sont passées dans l'année 2017. Madame Barrière, Monsieur Guichoux, Monsieur Bouteyre ont énuméré un certain nombre de choses. Je crois que la transition est bien au cœur des problématiques de la Métropole tel que cela a été décrit. Je trouve donc cela très positif. Je voudrais juste poser deux questions notamment sur les interventions de Monsieur Bouteyre au niveau du BHNS. Je ne sais pas si cela était fait exprès

mais tu as dit Jacques « mettez-les dans le sens que vous voulez », est-ce que les feux verts et les feux rouges pour toi ce n'était pas au même endroit, c'est-à-dire est-ce que l'arrêt du BHNS est vraiment considéré comme un feu rouge pour toi ou un feu vert, ce que tu appelais le « promène couillon » il y a quelques temps. Je crois que c'est un vrai problème ce BHNS et j'aimerais bien savoir ce que fait la ville pour débloquer la situation et savoir si elle a poussé pour que la Métropole fasse enfin appel. Il était évoqué hier que cet appel devait se faire incessamment sous peu. Je crois que le BHNS est un point essentiel dans le dispositif des déplacements de la Métropole et j'espère que c'est bien dans ce sens-là que l'intervention de Monsieur Bouteyre était faite.

Enfin, toujours sur les problèmes de déplacements, je vais tous les jours aux Cinq Chemins. Ce qui a été fait est très bien sur les pistes cyclables notamment vers l'aéroport et la sortie 9, c'est je crois une très bonne chose, qui permet d'avancer sur d'autres types de déplacements. Je voulais juste savoir s'il y avait des réflexions qui avançaient et qui permettraient d'envisager de dégorger ces routes qui sont vraiment très difficiles le matin. Je crois avoir mis ce matin plus de douze minutes pour faire 300 mètres, comme beaucoup de monde. Vous allez me dire, j'aurai pu prendre mon vélo puisse qu'il y a des piste cyclables, ce n'était pas le cas. Il y a vraiment un soucis qui s'accroît tous les jours sur cet espace et je voulais savoir ce que fait la ville sur ces deux sujets : sa position sur le BHNS et sur les bouchons qui se situent aux Cinq Chemins.

Il me restait encore 33 secondes. Vous deviez me dire à quoi sert le chronomètre ?

Monsieur le Maire

Une petite précision sur le chronomètre effectivement. Comme vous le savez, nous avons eu plusieurs Conseils Municipaux qui ont été excessivement longs, avec de temps en temps un certain nombre de nos collègues qui oublient que dans le règlement intérieur du Conseil, la durée théorique des interventions des Conseils Municipaux est de cinq minutes. Je ne dis pas que je ferais tout respecter au pied de la lettre. Il faut évidemment un peu d'intelligence. Ce chronomètre est pour rappeler chacun à une certaine mesure dans l'expression orale. Bien entendu, l'exposé des dossiers n'est pas prévu à ce titre au sein du règlement intérieur.

C'est donc une incitation à ce que chacun ait une certaine mesure dans l'expression. En cinq minutes, on peut dire beaucoup de choses surtout dans des délibérations qui sont parfois des délibérations mineures.

Monsieur Morisset

Bonsoir chers collègues, Monsieur le Maire, chers internautes.

D'abord, effectivement, petite précision sur ce chronomètre, je crois qu'il serait bon qu'il soit aussi en négatif puisqu'il y a déjà Monsieur Bouteyre qui a largement dépassé, au moins une minute et demi, en négatif. Si l'on a besoin d'un indicateur, autant qu'il soit pertinent.

Ensuite, concernant les belles paroles de Madame Barrière et de Monsieur Bouteyre, autant être très clair, j'ai entendu plusieurs fois prononcer le terme écologique mais franchement entre les paroles et les actes, j'ai l'impression de retrouver les belles envolées de Monsieur Hulot ou de Monsieur Macron. Je crois que dans le concret, il faut être très clair, par exemple de parler, de dire, je suis attaché à l'agriculture et donc finalement à une espèce d'indispensable besoin de rationaliser et de rapatrier en bio et en local la nourriture sur la Métropole. Je crois que quand l'on met en place une politique comme aujourd'hui, c'est-à-dire en priorisant l'emploi, en priorisant l'économie avant tout et donc finalement la spéculation, on se rend compte que cela ne marche pas. Je veux donc dire que l'écologie est en opposition avec un système qui ne marchera plus dans quelques temps. Je crois justement qu'il aurait été bon que Monsieur le Maire s'exprime par rapport à ce qui s'est passé sur Bordeaux le 8 septembre. Finalement, la Métropole c'est aussi cela. Entre 4 000 et 10 000 personnes ont marché pour le climat, et derrière, il y a une forte volonté à ce qu'il y ait autre chose que ce système complètement mortifère dans lequel on nous amène. Je crois que la vision est insuffisante et en plus de cela, on est vraiment dans un rapport qui ne nous parle absolument pas du concret. Je prendrais quelques exemples. Le premier est celui de la LGV qui fait augmenter les loyers, finalement les loyers cela fait encore augmenter les exclusions sur Bordeaux et cela augmente dans un sens les chiffres qui font plaisir c'est-à-dire qu'il y a moins de pauvreté en centre-ville mais finalement

on retrouve la pauvreté en périphérie. On est donc toujours dans une problématique, comment allons-nous accueillir d'autant plus de gens qui aujourd'hui sont de plus en plus stigmatisés et encore plus avec le système comme on l'a vu avec le revenu universel qui fait partie aussi des langages absolument illusionnistes, enfin manipulateurs, de Monsieur Macron ? Au contraire, le mouvement français du revenu de base s'est opposé fermement à cette façon de mettre en place un terme alors que finalement cela fait tout le contraire, cela exclu encore plus. Quand l'on sait que les gens ne vont pas rechercher le RSA parce qu'il y a 60% des gens qui ne font pas la demande car des demandes absolument compliquées et lourdes et stigmatisantes. Finalement, l'on se retrouve avec de belles paroles mais derrière pas de concret. Cela fait partie d'un des exemple.

Ensuite, sur la Métropole au sens large, je crois que l'on est face à un besoin de transports en commun. Et quand on se flatte d'un côté pour un tram qui ne va pas favoriser le covoiturage puisqu'il n'est pas logique qu'il soit disons au contraire avec plusieurs zones de covoiturage comme cela était proposé par les écologistes, c'est-à-dire entre autre d'aller chercher différents endroits d'un grand territoire comme le notre qui est tout sur un grand cadran nord-ouest, d'aller chercher les gens que cela soit au nord, à l'ouest et un peu plus au sud. Je crois que c'est une façon comme une autre de nier l'évidence, c'est-à-dire de prioriser d'un côté un privilège pour certains qui vont être du centre-ville en saturant bien sûr le centre-ville, et d'un autre côté, on fait de belles paroles comme quoi on augmente la rocade à trois voies mais finalement, plus on augmente le béton plus on augmente le bitume, plus cela augmente les voitures et le trafic des voitures et l'utilisation des voitures. On ne va pas vers quelque chose de cohérent vis-à-vis du covoiturage. On ne peut que le regretter. On voit que les chiffres sont en demande permanente d'essayer d'avoir plus de covoiturage, il y a des outils internet qui permettent cela.

Monsieur le Maire

Monsieur Morisset si vous voulez bien conclure.

Monsieur Morisset

Oui, je viens juste de passer 10 secondes. Vous voyez cela veut dire que vous n'écoutez même pas ce qui se passe dans la ville. Bordeaux Métropole avait une grande majorité de gens dans la rue, vous voyez ce que je veux dire, je suis aujourd'hui en train d'essayer de porter une voix qui est une alternative à tout ce qui est aujourd'hui des politiques actuelles et finalement, à la seconde près où j'ai dépassé les secondes, vous me dites cela suffit Monsieur Morisset, il faut écouter. Vous n'avez rien dit à Monsieur Bouteyre, vous voyez votre démocratie comment elle est, elle est lamentable. C'est tout.

Monsieur Bouteyre

Juste pour répondre à Monsieur Bruno Cristofoli. Concernant le BHNS, j'ai fait une plaisanterie mais si tu réécoutes la bande, tu verras que j'ai dit « et malheureusement il y a eu un feu rouge » c'est-à-dire que je sais faire la part entre mes propres sentiments et l'intérêt de la commune et de la communauté Saint-Médardaise.

Juste un dernier point, concernant le problème des transports, cela a été particulièrement pris en considération au niveau de la Métropole et du Président Monsieur Juppé sous l'incitation de Jacques Mangon concernant tout le problème de la circulation autour du problème de l'aéroparc.

Monsieur Morisset

Je peux avoir la parole. Monsieur Bouteyre a eu encore une minute et demie.

Monsieur le Maire

Vous avez épuisé votre temps de parole. Monsieur Bouteyre a été mis en cause, il a répondu brièvement.

Monsieur Morisset

Mais moi j'ai pas fini.

Monsieur le Maire

Tant pis, vous le ferez à un autre moment. On ne peut pas continuer comme cela éternellement. Il y a des règles, on les applique, veillez à les respecter. Je ne suis pas à la seconde près mais veillez à le faire.

Monsieur Leblond

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je n'avais pas préparé cette intervention mais en lisant le rapport de Bordeaux Métropole et en m'intéressant surtout à la problématique qui est de l'ordre de ma délégation à savoir l'environnement, je me suis arrêté sur les faits marquants et j'ai constaté les choses suivantes. On y lit un certain catalogue d'intentions et de l'événementiel, en fait plus exactement des engagements de Bordeaux Métropole et de l'événementiel. Je cite des exemples : le plan Climat-air-énergie, le plan d'actions « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », le plan de prévention du bruit.

On y voit aussi, et là j'ai été plus surpris, des faits qui en première analyse me paraissent sans vraiment réel rapport. Je cite le crématorium, la marathon de Bordeaux, la convention tourisme, la grande salle de spectacle Arena. Je n'ai pas vu de faits qui me semblent beaucoup plus importants peut-être en terme de symbole et qui sont quand même des atteintes à l'environnement qui sont faites au niveau de notre Métropole. J'aimerais qu'on les signale dans les faits marquants parce que autant on peut parler de choses positives et constructives, autant quand dans les faits qu'évoquent Monsieur Morisset, il y a des choses qui prêtent à débat, il faut en parler.

Je voulais quand même rappeler un certain nombre de choses qui m'ont choquées et que j'ai d'ailleurs exposées lors de certains Conseils Municipaux notamment la destruction d'espaces naturels, je veux citer la zone Caroline Aigle, MACROLOT Parinaud dont en passant devant on voit les effets concrets qui commencent à apparaître, d'une façon générale, l'aéroparc dont le plan de déplacement n'est pas encore très clair alors que l'on commence à installer des entreprises, on n'a pas encore réfléchi à la façon dont on pourrait circuler de façon douce sur cet espace qui va être extrêmement dense.

Je voudrais évoquer le golf de Villenave-d'Ornon qui n'a pas été évoqué dans les faits marquants, une certaine forme d'atteinte aux grands arbres, je pense au tramway avec un certain nombre de chênes qui ont été abattus, des chênes, des grands arbres régulièrement qui tombent sur la Métropole.

La rocade a été évoquée comme un bien, c'est vrai pour les automobilistes mais au niveau de l'approche générale des transports, je voudrais rebondir effectivement sur la remarque qu'à faite mon collègue Monsieur Morisset, qui est, plus on ouvre la porte aux voitures plus on circule en voiture. Inversement, on constate qu'il y a des zones où l'on impose le 30 kilomètres heure généralisé et je pense que cela serait des choses intéressantes à voir dans les faits marquants, cela n'y figure pas.

Et puis l'artificialisation des sols en augmentation est également un phénomène assez inquiétant. Je pense que disposer d'un indicateur qui nous donne l'état d'artificialisation effectif et réel des sols sur Bordeaux Métropole serait un très bon indicateur à mettre dans ce rapport de Bordeaux Métropole.

Voilà ce que je voulais dire mes chers collègues sur ma vision de l'environnement au niveau de Bordeaux Métropole. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire

A mon tour, quelques éléments. Nos débats ont déjà été longs donc je vais essayer de ne pas les rallonger.

Quelques responsabilités m'ont été confiées en tant que Vice-président à l'urbanisme, également sur la stratégie foncière, je n'y reviens pas mais cela a été une année assez productive en 2017 de ce point de vue, ainsi que quelques responsabilités annexes puisque je

suis amené à présider la Fab ainsi que Bordeaux Métropole Énergie. D'ailleurs, mes chers collègues, on aurait pu noter que 2017 avait été une année où de ce point de vue Bordeaux Métropole, grâce à Bordeaux Métropole Énergie qui regroupe à la fois Régaz, Mixener, Gaz de Bordeaux et d'autres Neomix-Méthanisation etc., on est en train de se doter d'un outil pour la transition énergétique qui en plus va intervenir sur la rénovation énergétique du bâti. Par exemple, certains qui préfèrent relever les insuffisances devraient aussi de temps en temps s'intéresser à des avancées très significatives en matière d'environnement.

Pour le reste, je ne vous infligerai pas le détail de tout ce qui a été fait mais beaucoup de bonnes choses ont été faites. Je crois que dans ce qui a été avancé par mes collègues, les uns et les autres, il y a deux chiffres que l'on peut avoir en tête. Évidemment, ils ne résument pas toute l'action et l'on pourrait les avoir sur beaucoup d'autres domaines. D'une part, le record de création d'emplois sur la Métropole qui signale véritablement que l'on n'était jamais arrivé à ce niveau-là. Il y a une très forte attractivité et nous sommes finalement « en avance sur notre feuille de route économique » parce que l'on ne maîtrise pas les conditions de réalisation d'une feuille de route économique aussi ambitieuse soit-elle. Là, il se trouve qu'elle va plus vite que prévu. D'autre part, l'arrivée de la LGV en 2017 qui était un fait également marquant qui nous conforte dans notre attractivité générale.

Ces événements évidemment ont des conséquences. En particulier, elles créent un décalage entre la façon dont nous sommes amenés à résoudre les problèmes créés à la fois en terme d'urbanisme, de maîtrise du foncier. C'est la raison pour laquelle sur le foncier nous avons pris des dispositions, de nouvelles orientations qui ont été approuvées en 2017 et qui vont, je pense, nous permettre d'infléchir la situation. En terme de circulation également puisque c'est une plainte générale sur la Métropole, dans toutes les villes, il y a effectivement des problèmes de mobilité et de circulation. On réalise énormément en terme de transports en commun, on consacre des budgets très importants mais, en revanche, nos besoins sont encore bien devant ce que l'on réalise aujourd'hui. C'est également vrai pour les problèmes d'embouteillages constatés régulièrement. C'est également vrai pour les problèmes de réalisations de pistes cyclables. On parlait de l'aéroparc tout à l'heure. Je rappelle que 8 millions d'euros ont été consacrés, ce n'est quand même pas une paille, aux pistes cyclables sur l'aéroparc, l'ont été, le sont en ce moment, ce qui veut dire que c'est un investissement considérable qui est fait à ce titre-là.

Malgré tout cela, cela ne suffit pas. On a pris, par exemple, des décisions sur l'encombrement sur les zones liées à l'aéroparc qui bénéficieront directement à Saint-Médard-en-Jalles notamment sur l'encombrement que l'on a sur l'avenue Capeyron jusqu'à Caupian le matin et qui a été cité par certains. Des travaux sont prévus, 38 millions d'euros ont été votés, adoptés, en particulier avec une mise à deux fois deux voies de l'axe Toussaint Catros qui mène à la zone Thalès-Dassault pour simplifier. Ces différents modèles ont été étudiés notamment pour choisir cette solution-là et c'était la seule solution qui permettait, dans les horizons prévisibles, de réellement désengorger tous les engorgements que l'on constate le matin même en faisant de très lourds efforts en matière de développement notamment des déplacements doux. On fait donc beaucoup de choses, mais il y a des durées de procédures qui sont de plus en plus longues, il y a des lois qui corsètent de plus en plus l'action publique ou qui tout du moins la mette dans des tunnels de réalisation très longs : le foncier, l'environnement, les enquêtes publiques, les concertations, les maîtrises foncières. Tout cela fait que, bien que décidé, bien que le budget soit adopté, tout cela ne sera réalisé qu'en 2022. Effectivement pour le citoyen moyen, ce temps d'action de la Métropole est un temps très long mais il faut savoir que les décisions ont été prises et c'est vrai, Jacques Bouteyre l'a dit, j'y ai pris une part très importante, en tant que Maire de Saint-Médard, non pas pour d'autres raisons mais parce que nous étions très concernés par cela et que j'y ai veillé. Tout cela pour dire que des insatisfactions s'expriment mais elles s'expriment parce que l'on a beaucoup de raisons d'être satisfaits de ce que fait la Métropole. Saint-Médard y prend une part active, j'y prend une part active, mes collègues Conseillers Métropolitains, je mets dans mes collègues Jacques Guichoux également, y prennent une part active et remarquée, notamment par leur travail en commission. Tout ne s'est pas fait en un jour et l'on ne peut pas considérer une pièce de monnaie sans avoir en tête qu'il y a un côté pile et un côté face. On peut prendre son plaisir à

noter les défauts d'une situation mais il faut aussi en accepter les avantages et reconnaître les grands avantages qu'il y a à cela. Il vaut mieux être dans une situation de ville tout du moins d'agglomération qui a des problèmes de riches que d'être dans la situation d'une agglomération qui constate une déshérence industrielle, une déshérence en terme d'attractivité. Nous sommes dans la première situation, elle nous met des défis devant nous importants. Il y a des délais qui brident l'impression de réactivité que peuvent avoir nos concitoyens mais pourtant la Métropole est attractive, son Président est un président déterminé et nous faisons beaucoup de choses dans tous les domaines, l'environnement n'étant pas le moindre de nos soucis.

Pour information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Comme vous le savez depuis trois ans, c'est la troisième année en 2018, notre collectivité verse 5 000 euros par an à cette association Les Puits du Désert. Ce versement se déroule pour la troisième année donc 15 000 euros sur trois ans.

Je voudrais vous donner quelques éléments d'information par rapport à ces versements-là. Ce projet, comme vous le savez, concerne les projets d'accès à l'eau au Niger qui sont portés par cette association. L'objectif est de stabiliser les populations de la région en réduisant les difficultés qui sont liées au manque d'eau qui concerne à la fois des problématiques de santé, des problématiques d'élevage et aussi des problématiques de maraîchage. Vous en avez une illustration rapide à l'écran.

La subvention de la ville peut paraître modeste, elle est aussi à la dimension des autres choses que nous avons à traiter mais elle a un effet de levier très important puisque ces 15 000 euros versés entre 2017 et 2019 auront permis le versement d'une subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de 160 000 euros c'est-à-dire un effet de levier de 10. Ce budget a permis de réaliser, depuis 2017, sept puits villageois et le huitième sera inauguré en janvier 2019. Ce sont vraiment des actions extrêmement concrètes. Ces investissements sont accompagnés également d'actions de formation à la population, en matière d'hygiène, en matière d'assainissement, qui sont très utiles. Il faut aussi avoir en tête que l'accès à l'eau est vraiment une donnée tout à fait essentielle et c'est aussi la clé d'un cercle vertueux qui fait que nous pouvons par ce biais lutter à la fois contre la malnutrition naturellement qui frappe souvent beaucoup les populations et notamment les jeunes enfants, développer l'activité agricole et économique, réduire les risques de conflits parce que souvent l'eau est à la base de conflits entre des populations et lutter contre l'exode des populations qui est en soi un fléau notamment lorsque ces populations sont amenées contre leur gré à quitter les zones qu'elles aiment. Bien sûr, beaucoup reste à faire et notre action est une goutte d'eau dans l'océan de la coopération mais néanmoins je crois que nous avons toute raison d'en être fier et de savoir que concrètement des petits gestes peuvent avoir des effets sur le monde dans sa globalité et se sont des gestes qui peuvent aussi être fait à l'échelle d'une petite collectivité comme la notre.

DG18_117 PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE. VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSSERT. DÉCISION

Par délibération DG16_104 en date du 28 septembre 2016, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité s'engager dans le cadre de la coopération décentralisée et plus précisément auprès de l'association les Puits du Désert.

La Ville s'est donc engagée dans le cadre d'un programme pluri-annuel à raison de 5 000€ par an sur trois ans.

Dans la continuité de cet engagement, il vous est donc proposé de verser une subvention de 5 000€ pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association Les Puits du Désert.

Impute la dépense au compte 6745 du budget principal.

Monsieur Morisset

Comme les précédents votes, je confirme que je voterais contre pour toujours répéter finalement cette façon comme une autre de marchandiser à terme l'eau en allant chercher dans des nappes profondes. Il faut savoir qu'en France, on commence vraiment à s'inquiéter de tout ce qui est problématique de nappes de surface puisque l'on provoque une agriculture intensive due justement à une certaine facilité à puiser et finalement on se rend compte que cela ne suffit jamais donc après il faut créer des bassines et ces bassines-là, on enlève justement ce temps normal de l'écoulement de l'eau, du cycle de l'eau à ré-infiltrer les fonds. Donc, on est nous en France déjà avec ces problématiques-là, avec un climat tempéré, océanique et cela est de plus en plus inquiétant parce que le réchauffement climatique confirme qu'à Bordeaux on sera en 2050 comme avec un climat de Séville.

Finalement, on est encore en train d'essayer de faire croire que l'on va arriver à sauver d'une certaine manière en marchandisant l'eau des populations africaines. Je crois que cela fait partie, effectivement, toute la problématique fait partie de la gouvernance et aujourd'hui quand l'on met en place un système qui arrive par le haut la gouvernance ne se fait jamais. C'est ce que l'on peut regretter encore et encore. Je crois que la société française se grandirait si elle donnait son savoir faire et si elle donnait aussi ce qu'elle avait de plus profond avant c'est-à-dire vraiment ces notions de solidarité, de fraternité, de liberté et d'égalité, de justice entre tous puisque effectivement, comme je l'avais déjà dit précédemment, à ces endroits où l'on fait tous ces jolis petits puits avec des machines, en fait, l'industrie, quelle soit de Russie ou d'autres pays de chez nous en Europe, est quand même polluante. Tout cela participe encore plus à ce cynisme à la fois d'un côté en essayant de dire je vais vous dépolluer l'eau que je vous ai polluée mais sans leur dire vraiment parce que finalement c'est une association qui fait cela et je trouve que ce n'est pas bien. C'est faire du mal d'une certaine manière aux générations actuelles de l'Afrique. Je préférerais qu'on travaille sur les replantations de bois de façon beaucoup plus ardue parce que quand l'on remet des arbres, finalement, on s'aperçoit que l'on arrive à recréer des micro-climats, la pluie s'arrête et, finalement, on arrive à refaire ce que l'on appelle l'humus donc nourrir les populations et avoir aussi de l'eau d'une autre manière. Comme je l'avais dit aussi, même dans ces zones-là, on peut encore récupérer ce que l'on appelle l'humidité de l'air et pour très, très peu d'argent, on peut arriver à faire des tours Warka qui permettent de récupérer 100 litres d'eau par jour et comme elles valent très peu cher finalement qu'est-ce-qu'on attend ? Au lieu d'aller mettre du béton et encore et de la technologie que l'on ne sera toujours pas donner, parce que le problème est là, c'est que l'on ne la donne pas cette technologie. Finalement d'une certaine manière, on va industrialiser ces pays-là à notre manière, alors que chez nous, on s'aperçoit que cela ne marche pas. Il va falloir remettre en place une démocratie beaucoup plus citoyenne. Merci.

Adopté à 32 Pour 1 Contre 1 Abstention

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération concerne un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école de Cérillan. Cette opération est une opération importante. Je citerais deux chiffres seulement : 1 000m² de plancher supplémentaires et quatre classes de plus en passant de 16 à 20. C'est aussi une opération importante parce qu'elle va mobiliser 4,5 millions d'euros donc ce n'est pas rien comparé aux investissements annuels. Si l'on y ajoute, comme c'est dit dans la délibération, les investissements à passer de Gajac et ceux de Corbiac, on voit qu'au total on dépasse les 7 millions, ce qui tout simplement veut dire que conformément à nos propos récurrents l'éducation reste une priorité pour la ville. Voilà un petit peu ce que je voulais dire. Pour d'autres détails, vous les trouverez dans le texte mais je pense vous avoir dit

l'essentiel.

DG18_118 CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE CÉRILLAN. LANCEMENT. AUTORISATION

La commune de Saint-Médard-en-Jalles connaît une croissance démographique continue, ce qui entraîne de nouveaux besoins en équipements notamment scolaires.

Après l'extension des écoles maternelle de Corbiac et élémentaire de Gajac, la Ville souhaite engager des travaux pour celle de Cérillan.

Le projet consiste en l'extension et la restructuration du groupe scolaire de Cérillan afin de lui permettre d'accueillir 20 classes.

A ce jour, l'école a une surface utile de 1 830 m² alors que les besoins sont estimés à 2 970 m².

Les objectifs principaux du projet, qui prévoit la construction de 1 000m² de plancher supplémentaire et une large rénovation de l'existant, sont les suivants :

- permettre l'accueil de 20 classes en gardant 2 classes « rotules » qui pourront être rattachées à l'élémentaire ou à la maternelle,
- adapter les autres espaces (restaurant scolaire, salle polyvalente, cours, accueil périscolaire...) à ce dimensionnement,
- rationaliser le fonctionnement de l'école par une organisation spatiale adaptée,
- mettre l'ensemble de l'établissement aux normes (notamment en terme d'accessibilité),
- proposer un bâtiment sobre et économe tant dans sa conception que dans son fonctionnement (performance énergétique),
- faire évoluer l'architecture de l'équipement pour une meilleure intégration dans le contexte urbain de la centralité de Cérillan (voir charte architecturale de la ville : <http://www.saint-medard-en-jalles.fr/cadre-de-vie/urbanisme/879-charte-architecturale-environnementale-et-paysagere.html>),
- proposer des solutions architecturales durables et simples à mettre en œuvre pour permettre le bon déroulement des travaux qui se feront en site occupé.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 4 500 000 € TTC.

Au vu de ce montant et des règles de la commande publique applicables, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles doit organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. A l'issue de cette procédure, la Ville signera un marché de maîtrise d'œuvre tel que prévu à l'article 90 II du décret précité, pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce projet.

Un avis d'appel public à concurrence sera lancé par la Ville en vue de sélectionner, à minima, trois candidats qui devront remettre des prestations au stade de l'esquisse, sur la base du programme de travaux.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des organismes extérieurs, notamment Bordeaux Métropole, au titre du règlement d'intervention permettant d'apporter un soutien financier aux communes pour la réalisation de classes et groupes scolaires.

Autorise l'organisation et le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre par voie de publicité et de mise en concurrence.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire

Je vais à mon tour ajouter que bien entendu c'est une délibération très importante. On a décidé de consacrer, ce qui sera le plus gros budget du mandat, à l'école de Cérillan, à sa restructuration et son extension. Le développement de la zone de Cérillan amène à cette évolution. Il va bien sûr s'agir de faire un projet exemplaire. On ne dépense pas tous les jours 4,5 millions. Pour l'instant, ce que nous lançons ici c'est le concours qui va nous permettre de

désigner l'architecte en charge du projet. Nous allons lancer ce concours à la fin de 2018 donc dans les semaines qui viennent et nous aurons à choisir un architecte. Nous allons demander à quatre architectes de concourir et nous choisirons un architecte à peu près au printemps, au mois d'avril 2019. Ce qui veut dire que l'architecte aura dessiné le projet dans ces détails et il faudra bien sûr le mettre au point rapidement et ensuite réaliser les travaux.

Cet investissement est tout à fait considérable dans une zone qui en avait besoin et nous poursuivons à la fois la remise à niveau de l'ensemble des écoles de Saint-Médard-en-Jalles. Il se trouve que c'est nous qui avons à le faire dans beaucoup d'endroits, c'est comme cela, les écoles ont un certain âge, la population a beaucoup évolué mais nous le faisons avec, je dirais, plaisir et conscience de nos responsabilités parce que l'école c'est vraiment là que se joue beaucoup de choses. Donc, c'est avec beaucoup de joie que cette dépense vous est proposée.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Il s'agit tout simplement de constater que les travaux de la place de la République qui entrent dans le projet Renaissance perturbent ou ont des conséquences sur l'activité commerciale des commerçants. Donc, il est proposé de leur faire une remise gracieuse de la taxe sur les enseignes, la TPLE, en fait cela concerne les enseignes et la publicité que font les commerçants ou les services sur cette zone, à hauteur de 50% pour 2018 puisque les travaux n'ont pas commencé au 1er janvier.

Au total, vous verrez que c'est une remise qui fait 2 000 euros et qui représente donc 1% du total habituel.

DG18_119 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). REMISES GRACIEUSES 2018. DÉCISION

Dans le cadre du projet Renaissance pour dynamiser le centre-ville, les travaux de réaménagement de la place de la République ont débuté en juillet.

Ces aménagements entraînent des difficultés d'accès aux commerces du centre-ville et des perturbations de leur activité commerciale.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à hauteur de 50%, aux commerçants se situant aux abords de la place de la République pour l'année 2018.

La TLPE s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de trois catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes. Afin de protéger le tissu des petits commerçants, artisans, professions libérales et PME/PMI, la Ville a d'ores et déjà institué une exonération pour les enseignes dont la superficie ne dépasse pas 7 m², ce qui explique que certains redevables ne payent pas de taxe.

La liste des commerçants concernés est la suivante :

Adresses	Noms	Montant dû	Remise gracieuse de 50%	Reste dû
4 place de la République	POISSONNERIE MONOT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 place de la République	LES MAITRES DU VIN	42,75 €	21,38 €	21,37 €
6 place de la République	LE COMPTOIR DE SAINT MEDARD	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11 place de la République	SPAR	358,30 €	179,15 €	179,15 €
22 place de la	LE BISTROT DU MARCHE	48,60 €	24,30 €	24,30 €

République				
16 avenue Montesquieu	LA FROMAGERIE DES JALLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14 avenue Montesquieu	SUSHI LU	0,00 €	0,00 €	0,00 €
176 avenue Montaigne	SAGAEI SERVICES	41,40 €	20,70 €	20,70 €
1 avenue de la Boétie	IBIS STYLES	665,49 €	332,75 €	332,74 €
178 avenue Montaigne	DUGRAVA VOYAGES	360,00 €	180,00 €	180,00 €
12 avenue Montesquieu	MAISON AUZENE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17 avenue Montesquieu	L'ORANGE BLEUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17 B avenue Montesquieu	IRITEC 33	1 413,02 €	706,51 €	706,51 €
141 avenue Montaigne	ADDICT PARIS	810,00 €	405,00 €	405,00 €
141 avenue Montaigne	ERABLE & NOIX – BOULANGERIE BIOLOGIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	CABINET BEDIN IMMOBILIER	225,00 €	112,50 €	112,50 €
141 avenue Montaigne	BOURSE DE L'IMMOBILIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	DEXTERAT	133,46 €	66,73 €	66,73 €
	TOTAL	4 098,02 €	2 049,02 €	2 049,00 €

Le montant total de cette remise gracieuse correspond à la somme de 2 049,02 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de 50% pour l'année 2018 aux commerçants figurant sur la liste ci-dessus.

Monsieur Cristofoli

Je vais d'abord poser ma question sur la précédente délibération. Juste pour savoir et pour les parents, quand est-ce que finalement cette réalisation devrait voir le jour ? D'un point de vue pratique, pour la rentrée, cela serait la rentrée 2020 ? Ou 2021 ? Merci des précisions.

Je suis très heureux de voir la grande lucidité de Monsieur Augé comme quoi les commerçants sont perturbés par les travaux au centre-ville et j'espère qu'ils auront d'autres aides qu'uniquement celle sur la taxe. Je pense que c'est à minima quelque chose qu'il fallait faire mais j'espère qu'ils seront dédommagés de bien d'autres façons pour les difficultés qu'ils rencontrent, que ce soit les commerçants du centre-ville ou même les commerçants du marché qui se plaignent de plus en plus de leur chiffre d'affaire.

Monsieur Augé

Monsieur Cristofoli, je comprends que vous félicitez l'adjoint aux finances pour le fait qu'il reconnaisse des perturbations mais je ne dirais pas que c'est de la lucidité, c'est du bon sens. Comme dit le proverbe : « on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs », quelques soient les omelettes que l'on fasse.

Monsieur le Maire

Monsieur Cristofoli, ce que l'on peut dire c'est que à priori, le lancement des marchés devraient se faire à la fin 2019, donc je préfère être prudent sur la date de livraison.

Pour le reste, bien entendu, nous sommes tout à fait conscients que c'est une aide d'un montant modeste mais elle nous paraissait, au moins sur le plan du principe, due. Effectivement ce n'est que 2 000 euros, nous sommes d'accord. Néanmoins, je vous rappelle que, comme vous le savez les uns et les autres, beaucoup d'autres opérations ont été mises en œuvre, notamment avec les commerçants, l'accompagnement, le suivi, le dialogue qui continue et bien

entendu pour ceux qui seront impactés par les travaux, car il y en aura, la commission d'indemnisation à l'amiable, qui sur ce projet sera compétente, pourra indemniser les commerçants sur la base de leurs résultats de l'année précédente. Il faut cependant pour être indemnisé, être là depuis au moins deux exercices, ce qui paraît aller de soi.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire propose de regrouper la présentation des deux prochaines délibérations.

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Il s'agit d'une délibération qui explique le lancement et la signature de trois marchés publics que je vais détailler rapidement. Pour le second, je parlerais également de la délibération suivante comme m'y a invité Monsieur le Maire.

Le premier marché est un marché traditionnel qui n'appelle pas de remarque particulière, il concerne la location et l'entretien du linge et des tenues professionnelles pour le compte du groupement de commandes qui naturellement dans cette affaire nous lie à l'EHPAD. Le marché venant à échéance, il est renouvelable et c'est ce que nous allons faire.

Pour le second, qui concerne l'entretien ménager. La première chose est que nous allons le relancer alors qu'il n'a encore que deux ans de vie. Nous allons le relancer au 1er janvier 2019 parce que les prestataires ne donnent pas satisfaction et nous avons donc pris la décision de renouveler ce marché dès le 1er janvier 2019. Concernant la délibération qui suit c'est tout simplement qu'en attendant cette date du 1er janvier 2019, le marché existant continue à vivre jusqu'à la fin de l'année et il est important, utile et obligatoire de mettre à jour les surfaces qui sont entretenues. C'est donc l'objet de cette délibération qui suit de mettre à jour les surfaces entretenues par le prestataire et donc à ce titre de modifier les budgets correspondants. Voilà pour ce deuxième marché d'entretien ménager.

Troisième marché, c'est un marché de service d'insertion sociale. C'est un marché que l'on passe pour la première fois et qui va, comme il est limité au territoire, concerner essentiellement Jalles Solidarité. Voilà ce que je peux vous dire sur ces trois marchés.

DG18_120 LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS DIVERS. AUTORISATION

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'apprête à lancer de nouvelles procédures pour un début d'exécution à compter du 1er janvier 2019. Celles-ci sont les suivantes :

- marché de location et d'entretien du linge et des tenues professionnelles,
- marché d'entretien ménager de divers bâtiments,
- marché d'insertion sociale et professionnelle.

Le marché de location et entretien du linge et des tenues professionnelles pour le compte du groupement de commandes de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Afin de pérenniser ces prestations, une consultation va être engagée selon la procédure d'appel d'offres, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché, décomposé en 6 lots, portera sur une année renouvelable 3 fois un an maximum, ce qui amènerait son terme au 31 décembre 2022. Le montant annuel maximum tous lots confondus est fixé à 141 000,00 € TTC.

Le 22 novembre 2016, la Ville a signé un marché de services d'entretien ménager de divers bâtiments. Cependant, les prestations exécutées dans le cadre de ce marché n'apportent pas satisfaction aux services municipaux. Il ne sera donc pas reconduit pour les deux années restantes, son terme étant initialement prévu au 31 décembre 2020.

De ce fait, une nouvelle consultation va être engagée selon la procédure d'appel d'offres, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché portera sur une année renouvelable 3 fois un an maximum, ce qui amènerait son

terme au 31 décembre 2022. Le montant annuel maximum est fixé à 325 000,00 € TTC.

Enfin, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite engager une consultation pour des services d'insertion sociale et professionnelle.

La Ville confiera au titulaire des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'une démarche globale d'accompagnement socio-professionnel destinée aux personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Les prestations seront axées sur l'entretien et/ou la surveillance et la petite maintenance de locaux municipaux, l'aide à la restauration scolaire, la production et la livraison de repas, ainsi que sur des activités de manutention.

La consultation va être engagée selon la procédure d'appel d'offres réservée conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'article 36-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Ce marché portera sur deux années fermes ainsi qu'une année supplémentaire en cas de reconduction, ce qui amènerait son terme au 31 décembre 2021. Le montant annuel maximum est fixé à 200 000,00 € (net de TVA).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer les marchés découlant de ces consultations.

Adopté à l'Unanimité

DG18_121 MARCHÉS PUBLICS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX. AVENANT. AUTORISATION

Par délibération n° DG16_121 en date du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché d'entretien ménager de divers bâtiments, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017, renouvelable trois fois maximum, avec la Société TFN PROPLETE.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, il est décidé de supprimer et d'ajouter des surfaces concernées par les prestations d'entretien initialement établies.

En effet, il y a lieu de supprimer les surfaces suivantes :

- Centre Pierre Mendès France pour une moins value mensuelle de 477,92 € TTC.
- WC Place de la République pour une moins value mensuelle de 18,80 € TTC.

mais également d'ajouter les surfaces suivantes :

- Nouveaux Locaux de la Police Municipale pour une plus value mensuelle de 2 002,00 € TTC.
- Bâtiment FE pour une plus value mensuelle de 169,31 € TTC.
- Bâtiment Antonin Larroque pour une plus value mensuelle de 96,10 € TTC.

Le montant du marché reste fixé à 220 000,00 € TTC + 25 % par an.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion de l'avenant n°4.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n° 4 détaillé ci-dessus avec la Société TFN PROPLETE.

Monsieur Morisset

Simplement une question. Je voterais pour mais quel est justement ce retour, d'un seul coup, comme cela, en plein milieu de mandat, de refaire de l'insertion et du social ? Quel a été finalement le déclenchement ? Pourquoi cela ne se fait que maintenant ?

Monsieur Augé

Monsieur Morisset, je suis surpris que vous parliez ainsi puisque, en fait, vous savez certainement comme moi que Jalles Solidarité cela ne date pas d'aujourd'hui et que l'insertion sociale cela fait des années que l'on en fait et on en fait depuis au moins le début du mandat. Et d'autres l'ont fait d'ailleurs avant, vous le savez très bien. Je ne comprends donc pas, simplement cette fois on fait un marché, la différence est là. Comme Jalles Solidarité est à peu près le seul acteur sur le territoire concerné, on ne pouvait pas faire autrement que d'appeler Jalles Solidarité en clair et sur le plan pratique, sur le plan de la lucidité, comme diraient certains. Donc nous n'avions pas jusqu'à présent estimé qu'il fallait faire un marché et nous estimons aujourd'hui qu'il faut en faire un, tout simplement.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération est en fait plutôt technique. Elle concerne la modification d'un groupement de commandes qui a vécu depuis de nombreuses années, vous les avez rappelées en début de délibération, un certain nombre de modifications avec des gens qui se regroupaient dans ce groupement de commandes, d'autres qui en parlaient. Actuellement, il est concerné par le CCAS et la ville, simplement le CCAS et la ville d'un commun accord ont décidé de se fournir ailleurs pour les fournitures papier, ramettes, etc. Il faut simplement faire un avenant pour sortir ces fournitures du groupement de commandes.

DG18_122 MODIFICATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES (VILLE, CCAS, EPCC). AUTORISATION

Par délibération n° DG14_131 en date du 17 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé la création du groupement de commandes, composé de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles (coordonnateur), du Centre Communal d'Action Sociale et du SIJALAG, pour la passation de marchés publics dans le but de mutualiser certains achats (carburants, papier, fournitures administratives, etc...).

Par délibération n° DG15_013 en date du 12 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de l'EPCC Le Carré-Les Colonnes à ce groupement.

Par délibération n° DG16_008 en date du 10 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la substitution de Bordeaux Métropole au SIJALAG en tant qu'adhérent au groupement de commandes.

Par délibération n° DG16_086 en date du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'ajout du marché public d'assurances, composé de 8 lots, au groupement de commandes.

Par délibération n° DG16_148 en date du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la modification de ce groupement de commandes actant le retrait de Bordeaux Métropole du groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par délibération n° DG17_183 en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'intégration dans ce groupement de commandes du marché de Médecine professionnelle et préventive de la Ville et du CCAS.

En accord avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville a souhaité modifier sa procédure d'achats de fournitures administratives et recourir aux services de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) via sa centrale d'achats publics Capaqui.

Il convient de supprimer de ce groupement de commande les fournitures administratives et papier dont les marchés se terminent au 31 décembre 2018.

De plus, suite au refus de la majoration imposée par les titulaires des lots 7 (risques statutaires Ville) et 8 (risques statutaires CCAS) du marché public d'assurances, la Ville et le CCAS décident de ne pas reconduire les lots pré-cités et de les relancer sous la forme de deux marchés à procédure adaptée distincts afin de pouvoir négocier les taux proposés par le(s) candidat(s)

potentiel(s).

Il convient donc de retirer ces 2 lots du groupement de commandes.

Il vous est donc demandé de prendre en compte la modification des marchés du groupement de commandes comme suit :

	VILLE	CCAS	EPCC
Assurances (hors lots 7 et 8)	X	X	
Carburants	X	X	
Consommables informatiques	X	X	
Denrées alimentaires	X	X	
Exploitation des installations de chauffage	X	X	
Location/entretien du linge et des tenues professionnelles	X	X	
Location/entretien du système de reprographie	X	X	
Matériels informatiques	X	X	
Produits d'entretien	X	X	
Téléphonie	X	X	X
Médecine préventive et professionnelle des agents	X	X	

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la modification de ce groupement de commandes.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Roucher rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Concernant les trois emplois à temps non complet d'adjoint d'animation correspondant à des postes de Directeurs adjoints de Claé au sein du secteur périscolaire, je précise que se ne sont pas de nouveaux emplois mais de nouvelles cases pour des agents déjà en poste.

DG18_123 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES. DÉCISION

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée du 26 janvier 1984, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

D'une part, dans le cadre de la procédure annuelle d'avancement de grade, il apparaît nécessaire de créer certains emplois pour permettre la mise en œuvre des décisions individuelles de l'autorité territoriale concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux remplissant les critères réglementaires d'avancement de grade ou de promotion

interne, après avoir recueilli l'avis des commissions administratives paritaires le 21 septembre 2018.

D'autre part, dans le cadre d'un mouvement des effectifs au sein du secteur périscolaire, il y a lieu de créer trois emplois à temps non complet (32 heures) d'adjoint d'animation correspondant à des postes de Directeurs adjoints de Claé.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires.

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Filière administrative :

- 1 emploi à temps complet de rédacteur ;
- 1 emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^e classe ;
- 3 emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe ;

Filière animation :

- 1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^e classe ;
- 1 emploi à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 2^e classe (30/35^e) ;
- 3 emplois à temps non complet d'adjoint d'animation (32/35^e) ;

Filière sanitaire et sociale :

- 1 emploi à temps complet de cadre de santé paramédical de 1^e classe ;
- 3 emplois à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1^e classe ;

Filière sportive :

- 1 emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^e classe ;

Filière technique :

- 1 emploi à temps complet d'agent de maîtrise principal ;
- 2 emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 1^e classe.

Il est donc proposé d'actualiser selon ces éléments le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération concerne une évolution du périmètre du Rifseep. Monsieur le Maire m'a laissé le soin de rappeler que le Rifseep, c'est le régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. En fait, pour être plus simple, c'est tout simplement la réorganisation, la réforme du système indemnitaire. Je citerais juste un exemple. Il y avait des indemnités et des primes annuelles qui sont désormais intégrées aux indemnités mensuelles. Je m'arrêterais là pour cet exemple.

Je rappelle aussi qu'il y avait comme deuxième mesure, le CIA qui consiste à pouvoir donner cette fois de façon cadrée des primes exceptionnelles pour service rendu exceptionnel. Donc ce système-là nouveau, puisqu'il a été présenté, vous vous en souvenez, longuement avec des diapositives il y a quelques mois, qui est étendu comme le veut la loi à des cadres d'emplois nouveaux qui sont les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Ceci prendra effet normalement au 1er octobre 2018.

DG18_124 APPLICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES). DÉCISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État, modifié en dernier lieu par le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016 ;

Vu la circulaire de la Direction Générale des collectivités locales du 3 avril 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération municipale n°DG17_186 du 13 décembre 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans les services de la Ville au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;

Considérant que, conformément au principe de parité entre les fonctions publiques prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il convient d'instaurer au sein de la commune un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune ;

Considérant que le corps de l'État des bibliothécaires assistants spécialisés mentionné dans l'arrêté susvisé constitue le corps de référence pour le régime indemnitaire du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), composé de la part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et de la part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), tel que défini dans la délibération municipale susvisée pour le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Article 1 - Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Aux agents contractuels de droit public dont la durée de contrat initial est supérieure à 2 mois, quelle que soit leur quotité de travail.

Sont concernés les agents relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Pour mémoire, le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (catégorie C de la filière culturelle) est éligible au RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2018.

Article 2 – Les groupes de fonctions

Comme le prévoit la délibération municipale susvisée du 13 décembre 2017, dans son article 2.1, le protocole de cotation des postes de la collectivité mis en place par délibération du 16 novembre 2011 reste adapté pour classer les postes dans les 3 groupes de fonctions institués pour les agents de catégorie B.

Article 3 – Les montants plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Les montants plafonds de l'IFSE et du CIA sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 2 de la présente délibération.

Ces plafonds sont fixés par l'arrêté ministériel susvisé du 14 mai 2018 et adaptés par rapport aux montants plafonds déterminés pour les agents de catégorie B selon la délibération municipale susvisée du 13 décembre 2017 ; ils évoluent selon les mêmes conditions que ceux applicables aux fonctionnaires de l'État.

Catégorie	Cadre D'emplois	Niveau de fonction (protocole cotation Des postes)	Groupe	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Chef de service	B1	16 720 €	2 280 €
		Référent secteur opérationnel	B2	16 015 €	2 185 €
		Coordinateur d'activité			
		Gestionnaire d'activité	B2	14 650 €	1 995 €
		Agent d'activité			

Article 4 – Application du RISEEP au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et bibliothèques

L'application du RIFSEEP au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques sera effective au 1^{er} octobre 2018, après transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de mettre en place, à compter du 1^{er} octobre 2018, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, selon les modalités pré-citées.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les arrêtés individuels d'attribution correspondants.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Auffret rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération concerne la carrosserie Vincendeau qui est implantée, depuis 1969, avenue Descartes, en face du Leclerc. Cette entreprise est confrontée à des problèmes d'accessibilité, de vieillissement de ces équipements, de nécessité de moderniser ces locaux et surtout l'obligation de distinguer maintenant, parce que les normes évoluent, la partie atelier de la surface de commercialisation. C'est pourquoi, elle se propose d'acquérir sur la zone d'activité de Picot une surface de 2 850 m². Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces 2 850 m² pour un montant de 256 500 euros hors taxe, un montant qui a reçu un avis favorable des Domaines.

DG18_125 CESSION D'UN TERRAIN INDUSTRIEL A BÂTIR - ZA PICOT A LA SARL CARROSSERIE VINCENDEAU. APPROBATION

L'Entreprise de carrosserie Vincendeau est actuellement implantée dans le quartier de Berlican. Dans le cadre de l'évolution de son activité, le gérant souhaite adapter l'atelier de réparation aux besoins de son activité.

Compte-tenu de la transformation à opérer sur le bâtiment actuel, pour la création d'espaces différenciés entre les activités de réparation automobile, les activités commerciales et le

logement, il s'avère nécessaire de déménager uniquement l'Entreprise Vincendeau. Cette dernière doit rester sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles au regard des obligations prises avec les assurances (réparateur agréé sur la commune).

Monsieur David Vincendeau s'est positionné sur le lot n°3, cadastré EE 141 et 152, d'une surface globale de 2 850 m² tel que défini sur le plan ci-joint. Conformément à l'offre d'achat ci-jointe, le prix de vente est arrêté à la somme de 90€ HT le m², soit un total 256 500€ HT.

Après avis des services de France Domaine du 25 juillet 2018.

Après avis de la commission du 18 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le principe de la vente à l'Entreprise Vincendeau, sus désignée, ou à tout autre structure juridique qui se substituerait (holding financière, SCI, crédit-bailleur, pool bancaire...).

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à signer les actes et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur Ouillade

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette délibération est la vente d'un terrain à l'entreprise de carrosserie Vincendeau. Nous sommes heureux de voir que cette zone de Picot, initiée par la précédente équipe municipale, puisse apporter des revenus à notre commune. On devrait s'en satisfaire mais cette vente pose de nombreuses interrogations. Tout d'abord, nous souhaiterions savoir si dans cette affaire c'est l'entreprise qui a demandé initialement son déplacement ou si c'est la commune qui l'incite à déplacer tout ou partie de ses activités car de mémoire, le nouvel atelier de Berlincan est récent. Si c'est la commune qui est à l'initiative de ce déplacement, n'y aurait-il pas un projet de la ville à cet emplacement que va libérer l'entreprise à Berlincan ? Dans la délibération, vous parlez aussi d'avis, de services de France Domaine. Je rappelle juste pour l'assistance que la Direction de l'Immobilier et de l'État, la DIE, remplace le service France Domaines de la Direction générale et ce depuis septembre 2016. Il est regrettable que les délibérations ne soient pas à jour. Vous vous référez à cet organisme pour justifier un prix mais nous n'avons pas eu en pièce jointe l'avis de cet organisme.

Le prix pratiqué sur cette vente est de 90 euros le mètre carré. Ce prix est de mémoire inférieur aux prix pratiqués sur cette zone lors des précédentes réalisations. Ce prix, pour suivre le discours que je tenais en entête, n'est-il pas anormalement bas pour compenser le transfert entre Berlincan et Picot. On peut aussi se poser la question : pourquoi mettre côte à côte des activités identiques de réparation automobiles ?

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Monsieur Morisset

Je corrobore les propos de Monsieur Ouillade. Je dirais surtout qu'il y a plusieurs études qui confirment effectivement que l'on va sans doute de plus en plus vers moins d'accidents puisque l'on aura de l'intelligence artificielle qui se mettra en place pour remplacer tous les chauffeurs. De ce côté-là, je suis surpris, sur la vision à long terme, de voir effectivement investir sur une logique de la voiture à tout pris alors que, quelque part, il faut soutenir, je pense, d'autres activités mais c'est comme cela, on est dans l'étalement urbain, il faut sauver des emplois d'un côté. Je pense que l'on pourrait faire mieux et plus intelligemment. C'est tout.

Monsieur Auffret

Pour ce qui concerne le prix de vente, la dernière vente qui a été effectuée pour cette zone de Picot, le prix hors taxe au mètre carré était de 78 euros donc ici, on est à 90, on est au-delà, il s'agit du dernier terrain qui restait à vendre sur la zone de Picot et cela résulte d'une négociation qui a été faite avec la carrosserie Vincendeau. Bien sûr, on n'a pas obligé la carrosserie Vincendeau à déménager. Après, elle se trouvait confrontée surtout à un problème d'accessibilité. Vous connaissez tous la circulation qu'il y a sur l'avenue Descartes et la difficulté qu'il y a à entrer et sortir dans la carrosserie. Étant donné qu'il y avait un certain nombre de travaux de modernisation que j'ai un peu exposés qui devaient être effectués, on a

effectivement été amené à proposer à la société Vincendeau ce terrain pour qu'elle puisse travailler dans un confort plus important et se permettre de pouvoir avoir une entreprise qui soit aux normes de sécurité et d'accessibilité actuelles. En fait, cette opération résulte d'une négociation entre la carrosserie Vincendeau et la municipalité.

Adopté à 27 Pour 7 Abstention

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

A la suite du constat d'un certain nombre de défauts dans la construction et surtout d'une Métropole où l'on construit beaucoup, il nous est apparu nécessaire, et spécialement au Président de la Métropole, d'organiser une réflexion sur les façons de mieux encadrer l'acte de construire. J'insiste un peu sur cette notion d'acte de construire parce que n'espérez pas trouver ici une charte sur la construction, ce n'est pas du tout l'objet. C'est une charte sur le processus de construction, pour garantir que ce processus de construction se fasse dans le respect d'un certain nombre de méthodes qui garantissent que l'on construise bien ce que l'on a prévu de faire mais il ne s'agit pas du tout d'une charte sur le fond de ce que l'on peut souhaiter en termes par exemple environnementaux, qualité constructive, confort d'usage, etc. C'était simplement l'encadrement de l'acte de construire parce que l'on avait constaté un certain nombre de comportements et d'abus qui nous paraissaient nécessiter un encadrement plus important. Nous avons donc, Michel Duchène, Élisabeth Touton et moi-même, conduit cette réflexion en ayant en tête d'aboutir à quelque chose d'assez simple mais surtout de vérifiable et non pas un pavé de 200 pages comme on sait souvent faire ou d'une centaine de pages, tellement long et complexe que finalement personne n'est en mesure de vérifier l'application. Ces dysfonctionnements, qui étaient constatés, étaient notamment un recours totalement in-maîtrisé à la sous-traitance qui faisait que l'on ne savait plus qui était sur le chantier et on se rendait bien compte que, fréquemment, les acteurs de la construction sur le chantier échappaient plus ou moins à un certain nombre de contrôles par rapport aux marchés initiaux.

Deuxièmement, on avait la volonté qu'il y ait un suivi très fort de la construction après la livraison puisqu'au moment de la livraison, si je puis dire, tout est beau, tout est parfait mais c'est donc après dans la durée que l'on se rend compte réellement de la qualité de la construction qui est produite. Ensuite, un certain nombre de pratiques nous paraissaient à améliorer. On a donc fait ce travail en dialoguant de manière très importante avec les entreprises, les milieux professionnels, pour aboutir à des solutions partagées, parfois assez âprement négociées, mais qui nous paraissent aller dans le bon sens. Ce texte, qui vous ai soumis, est donc soumis à toutes les communes de la Métropole.

Je mettrai en exergue simplement quelques engagements qu'il contient, qui sont des engagements forts. Premier engagement, c'est d'abord l'engagement et la volonté que désormais on confie des missions complètes aux architectes. Fréquemment, les promoteurs ou les opérateurs avaient recours à un architecte pour dessiner un projet, qui souvent emporte l'adhésion des collectivités, mais ne lui confiait pas ce que l'on appelle la mission complète, c'est-à-dire le suivi et l'exécution du chantier donc la responsabilité par rapport au dessin qui a été présenté initialement. Nous souhaitons et nous avons mis cela dans les impératifs de ce dossier que désormais toutes les opérations se fassent avec une mission complète confiée à l'architecte et non pas une belle image qui permet d'obtenir l'adhésion de la collectivité puis derrière une dégradation pour obtenir une meilleure rentabilité économique parce que l'on confie ensuite l'opération à un conducteur d'opérations dont la mission est clairement de diminuer les coûts. Ce n'était pas la pratique de tous mais, de temps en temps, on avait constaté cela. Désormais c'est le contrat qui est prévu par cette charte et chacun, la Métropole et les communes, auront à cœur de vérifier l'application de ce principe.

Deuxième exemple d'avancée significative que je souhaitais mettre en avant, je parlais tout à l'heure de la sous-traitance, il nous est apparu que ce qui pouvait être raisonnable et en même temps correspondre à l'acte de construire, c'était de limiter la sous-traitance à un maximum de

deux sous-traitants. Pourquoi deux et pas un seul ? C'est parce que parfois, dans certaines opérations complexes, la compétence n'est détenue que par certaines entreprises très ponctuelles qui n'ont pas vocation à intervenir sur tout mais à qui l'on va sous-traiter une partie bien précise du marché et c'est cet encadrement-là qui est prévu, sachant que par le passé, on a constaté parfois des niveaux de sous-traitance à 4 ou 5, pas partout naturellement mais des abus de ce type-là.

Troisième élément qui est très important et je ne dis bien sûr pas tout ce qu'il y a dans la charte, c'est effectivement le suivi et l'évaluation dans la durée des opérations. Nous avons souhaité et obtenu que ce suivi se déroule à deux niveaux. D'abord, un niveau, on va dire, expert c'est-à-dire qu'un certain nombre d'opérations seront identifiées et feront l'objet d'un suivi négocié entre la profession et les organismes de contrôle pour vérifier la bonne conformité des méthodes de construction et du suivi qui est souhaité. Ces opérations seront évaluées sur une durée de trois ans. Au-delà de cette évaluation experte, nous avons souhaité, cela a été l'objet d'âpres négociations avec la profession, qu'il y ait également une évaluation que l'on a appelé « citoyenne », c'est-à-dire que l'on mette aussi dans la boucle sur les opérations concernées une évaluation faite par les citoyens eux-mêmes, rendue publique et qui fait que, dans des cas où véritablement, l'on constaterait, avec bien sûr des systèmes d'évaluation objectifs, qu'une entreprise donnée n'a pas respecté la cahier des charges et fait l'objet d'un faisceau de réclamations et d'observations fondées, le label pourrait lui être retiré. Naturellement, la sanction du marché est la pire des sanctions pour une entreprise donc on pense que c'est une notion très importante.

Ce sont des éléments qui, nous pensons, pourront améliorer la situation. Évidemment, leur appréciation ne se fera pas demain matin, ce n'est pas dans les trois mois qui viennent que l'on va en tirer des conclusions mais, dans le temps, nous pensons que cela aura un impact fort, d'autant plus que les constructeurs sont conscients que leur image est liée de manière très importante à la qualité de ce qu'ils vont produire.

Dans chaque commune, un certain nombre d'opérations ont été ciblées. A Saint-Médard-en-Jalles, un correspondant élu a été désigné. Le correspondant élu à Saint-Médard-en-Jalles chargé du suivi de l'application de cette charte est Catherine Thibaudeau.

D'autre part, trois opérations ont été identifiées comme devant faire l'objet d'un suivi. Tout d'abord, l'opération Gabachot, ensuite l'opération de La Poste, la restructuration de La Poste, et enfin l'opération d'Hastignan. Dans tous ces cas, on fera un suivi sur la durée et l'on vérifiera que les engagements de la charte du bien construire ont été mis en œuvre et correctement appliqués. Ce sera le cas, comme je l'ai dit, dans les autres communes de l'agglomération également. Voilà mes chers collègues, j'espère ne pas avoir été trop long, ce que l'on pouvait indiquer pour présenter cette délibération qui peut-être soulèvera un certain nombre d'interventions.

DG18_126 CHARTE DU BIEN CONSTRUIRE A BORDEAUX MÉTROPOLE. ADOPTION

Suite à différents incidents récents ayant conduit à constater la qualité défailante du bâti produit dans certaines opérations publiques et privées, Bordeaux Métropole a souhaité engager, en relation avec les partenaires concernés, une réflexion sur les voies et moyens d'améliorer la qualité constructive sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Très encadré par les textes normatifs nationaux, notamment la réglementation thermique, le processus de construction d'un bâtiment public ou privé associe de nombreux acteurs, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études et entreprises, depuis la conception jusqu'à la livraison de l'édifice. Puis, trop souvent, l'utilisateur du bâtiment, destinataire final du produit, se retrouve isolé lorsque des problèmes surgissent, une fois levées les réserves d'usage.

Partant de ce constat, la Métropole a initié un groupe de travail, piloté par des élus (Madame Touton, Monsieur Duchène, Monsieur Mangon), associant les principales fédérations ou organismes professionnels représentatifs de la filière (Fédération des promoteurs immobiliers, Ordre des architectes, Fédération du bâtiment Gironde), ainsi que des experts et aménageurs très sensibilisés par cette question (Établissement public d'aménagement (EPA), Euratlantique, agence qualité de construction, Bouygues immobilier,...) dans l'objectif de produire un projet de charte du « Bien construire à Bordeaux Métropole », présenté aujourd'hui.

Se voulant dépasser le stade de bonnes intentions, ce projet de charte, inspiré de la démarche que Bordeaux avait lancée en 2010, décline un certain nombre d'engagements très concrets qui seront pris par les signataires, dans le but d'améliorer la qualité constructive des opérations produites sur la Métropole mais aussi leur qualité d'usage, chacune d'entre elles ayant vocation à être évaluée.

En réciprocité, tous les signataires de la charte se verront attribuer un label «Bien construire à Bordeaux Métropole», dont ils pourront se prévaloir, qui sera délivré pour 3 ans et renouvelable après évaluation. En cas de non-respect, le label sera retiré à l'impétrant.

Concernant tant la construction neuve que la rénovation, dans les secteurs d'opération d'aménagement publiques comme dans le diffus, qu'il s'agisse de logements, d'activités, de bureaux et d'équipement, cette charte se décline en 3 volets :

Volet 1 : garantir la qualité constructive

Ce volet intègre plusieurs avancées, dont celle, pour les maîtres d'ouvrage, de s'engager à confier le plus systématiquement possible une mission complète aux architectes, incluant la maîtrise d'œuvre d'exécution, leur donnant ainsi le droit de regard sur les choix des entreprises et des modes constructifs. Il intègre également un engagement des entreprises sur la limitation de la sous-traitance, dans la mesure du possible. Il propose enfin qu'à la livraison de chaque opération, les usagers et les clients acquéreurs puissent s'adresser à un interlocuteur unique chargé du suivi de la levée des réserves et au-delà du suivi du bâtiment.

Volet 2 : optimiser la qualité d'usage

Ce volet intègre deux aspects, celui d'une meilleure prise en compte de la tenue dans le temps des opérations d'une part, celui du nécessaire accompagnement des usagers et utilisateurs futurs des bâtiments pour en disposer de manière optimale d'autre part, intégrant notamment les ambitions de la Métropole en matière de transition énergétique.

Volet 3 : évaluer dans la durée les opérations

Chaque année va consister à choisir sur la commune 2 à 3 opérations qui seront soumises à évaluation.

Cette évaluation, aléatoire ou systématique, se fera à partir de 2 processus :

- une évaluation dite «expert», conduite par opération, qui se réalisera sous l'égide des fédérations professionnelles et concernera tous les intervenants concernés. Elle aura lieu en phase chantier, idéalement, et sera finalisée en fin de chantier. Elle aura vocation à être communiquée auprès des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, ainsi qu'aux collectivités.

- une évaluation dite « citoyenne », conduite elle aussi par opération, qui s'inscrira sur une période de 4 ans et sera alimentée à partir de questionnaires utilisateurs, adressés à l'ensemble des habitants, salariés, artisans, gestionnaires des opérations nouvelles livrées sur le territoire métropolitain. La Métropole et les 28 communes qui la composent organiseront et prendront en charge l'exploitation de ces questionnaires ainsi que la diffusion de leurs résultats.

Pourront adhérer à la charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole» les fédérations et les organismes représentatifs des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, mais aussi toute entreprise, promoteur, bureau d'études et architecte intervenant à titre individuel. Bordeaux Métropole, chacune des 28 communes ainsi que les principaux aménageurs et bailleurs opérant sur le territoire seront parties prenantes de l'application de la charte et du dispositif d'évaluation associé. Cela nécessitera que la Métropole, en association avec les communes, s'organise pour financer, suivre et porter la part d'évaluation qui lui reviendra, et assure l'animation générale du dispositif.

Volontairement, les questions de qualité architecturale, d'instruction des permis de construire et d'intégration paysagère des bâtiments et de conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne seront pas abordées dans la présente charte, les élus ayant considéré que ces sujets relevaient pour l'essentiel du périmètre communal.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de ce rapport présentant la charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole», et valider la charte ci-annexée,

- désigner Madame Catherine Thibaudeau comme référente communale sur la qualité des constructions.

Madame Thibaudeau sera chargée du suivi de l'attribution du label sur la commune et associée

aux dispositifs d'évaluation des projets.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte le projet de charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole».

Désigne Madame Thibaudeau comme référente de la Ville, en charge du suivi de l'attribution du label «Bien construire à Bordeaux Métropole».

Monsieur Cases

Très rapidement, deux questions. D'abord, bien évidemment, c'est un projet qui est intéressant en soi. Mais pouvez-vous nous rappeler, je dirais, la valeur juridique de cette charte c'est-à-dire qu'est-ce qui peut se passer si elle n'est pas contractuellement respectée ?

La deuxième question que l'on peut se poser par rapport aux exigences que vous posez par rapport à cette charte, mission complète des architectes, contrôle, suivi, etc., comment allez-vous concilier en quelque sorte l'application de la charte avec votre volonté de baisser ou de réduire le coût de la construction afin de la rendre accessible à tous ou du moins à une grande majorité de bordelais et de métropolitains ?

Ce sont des interrogations que l'on peut avoir par rapport à ces bonnes intentions que l'on ne peut que partager mais sur lesquelles on peut, malgré tout, avoir quelques doutes.

Monsieur Morisset

Je m'interroge aussi sur cet aspect de nommer finalement une seule personne et que juste avant on parle de citoyenneté. J'aurais plutôt tendance à demander effectivement à ce qu'il y ait un collègue de citoyens de Saint-Médard-en-Jalles qui fasse partie des gens qui fassent remonter l'information. Je suis pour, parfois simplifier les choses, être pragmatique, être dans le bon sens mais nous sommes sur un aspect beaucoup plus sociétal qui devrait même se poser la question en amont parce que là on est finalement dans du citoyen qui juge de façon postérieure au projet mais finalement jamais en décision. Comment se fait-il que l'on fait tel ou tel projet ? C'est ce qu'il manque, me semble t-il, puisque l'intention est quand même d'essayer de mettre une dose de citoyenneté à l'intérieur de cela mais, encore une fois, on met de côté l'expertise des citoyens puisque vous les dissociez. Vous comprenez ce que je veux dire Monsieur Mangon ?

Il y a, quelque part, il me semble, quelque chose de très important dans le citoyen, c'est sa capacité à analyser, sous un autre angle, ce qu'un architecte ou quelqu'un qui sort d'une école ou d'un métier quelconque, une certaine façon de voir les choses, alors que, finalement, quand on réfléchit à plusieurs, on est plus intelligent et il me semble que c'est ce qui manque puisque là vous le déclarez et vous l'écrivez.

Ensuite, sur la qualité de construction, finalement, on peut aussi se poser la question s'il n'y aura pas opposition avec les chartes de chaque ville parce que comment va se passer la mixité entre d'un côté un bâtiment noir parce que, finalement du côté de Bordeaux, on a fait encore quelques constructions noires et d'un autre côté une ville qui veut faire quelque chose de très homogène avec un petit peu plus de verdure. Je me pose donc aussi la question de la façon dont vont se mixer toutes ces chartes. Je ne sais pas si, par contre, l'on ne complexifie pas un petit peu aussi. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais répondre aux intervenants. Tout d'abord, Monsieur Cases, vous nous demandez quels sont, avec des interrogations fondées, les éléments que nous avons pour faire appliquer la charte ? On a deux éléments. Premier élément, c'est lorsque l'on délivre le permis de construire, il faut s'assurer que les entreprises premièrement ont adhéré à la charte du bien construire c'est-à-dire qu'il ne faut plus laisser des entreprises qui n'adhèrent pas à cette charte construire ou tout du moins les freiner, c'est dans le pouvoir des maires et des autorités de régulation. C'est le premier principe. Deuxième principe, c'est en fait un principe qui est celui du marché parce que si l'on est amené à retirer le label à une entreprise, on ne le fera pas en catimini, on le fera publiquement et on le fera avec toute la publicité voulue et cette publicité

négative, croyez bien que pour les constructeurs c'est le pire de tout et c'est d'ailleurs tout ce qui est prévu au titre de l'évaluation qui sera faite à la fois par des experts et des citoyens, j'y reviendrais pour répondre à Monsieur Morisset tout à l'heure. Enfin, vous nous demandez est-ce que cela ne va pas surcharger le coût de construction ? C'est justement la raison pour laquelle on a limité cette charte à la surveillance et on l'a fait en dialogue avec la profession. On ne parle pas du fond, on surveille la méthode simplement et on n'a surtout pas mis, on a veillé à faire cela, des éléments qui sont présents dans d'autres chartes ou d'autres documents qui parlent de ce qui est souhaitable. D'autre part, on n'a pas mis d'indications relatives à l'utilisation de certains matériaux ou autres, on ne parle pas de cela, on parle simplement des méthodes de construction. Enfin, j'ajouterai que lorsque nous souhaitons baisser le coût de construction, on veut essentiellement le faire en agissant sur le niveau du foncier, c'est la charge foncière qui a beaucoup augmenté ces dernières années, du fait de l'attractivité de la Métropole, c'est elle qui nous paraît très excessive et nous voulons récupérer le l'argent de ce côté-là pour le réinjecter dans la qualité des projets.

S'agissant des questions posées par Monsieur Morisset, je ne voudrais pas être désagréable Monsieur Morisset, ne le prenez pas mal mais je suis obligé de vous dire que vous n'avez rien compris. Vous nous parlez d'un collègue citoyen, il est totalement prévu, le collège des citoyens se sont tous les gens qui auront été les acheteurs ou les habitants des logements qui auront été livrés. C'est à eux que l'on va demander de s'exprimer sur la qualité de ce qu'ils ont. C'est eux qui vont dire s'il y a des malfaçons. C'est eux qui vont dire de manière récurrente s'ils ont constaté que tel engagement présent dans la charte n'est pas suivi des faits. Et ces réactions-là seront publiques. Elles seront rendues publiques donc ce jugement citoyen est totalement prévu et direct. Ce sont vraiment les utilisateurs eux-mêmes qui vont s'exprimer. On ne va donc pas faire un comité Théodule avec des gens qui n'habitent pas les appartements en question pour s'exprimer sur des choses qui sont connues à fortiori mieux que personne par les habitants de ces appartements. Deuxièmement, vous nous parliez de couleur et de verdure etc. mais tout cela n'est pas du tout l'objet de la charte. La charte ne s'occupe pas du tout de cela. Ce sont des chartes paysagère, architecturale, etc. qu'ont les villes ou d'autres organismes. Cette charte-là est sur l'acte de construire, je le répète. On ne s'occupe donc pas du tout de ces questions-là. On parle simplement de méthode pour garantir que ce qui était prévu au départ se retrouve bien fait, bien exécuté dans la livraison à l'arrivée au profit du citoyen. Relisez un peu plus en détail les choses et vous verrez apparaître ces éléments.

Adopté à 33 Pour 1 Abstention

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'ancien bâtiment, qui a abrité le Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'une salle polyvalente, a été démoli, ce qui entraîne de fait sa désaffectation du domaine public immobilier communal.

A cette délibération sont joints des plans qui vous donnent l'affectation des volumes. Si vous voulez bien, on peut la reprendre ensemble. Dans le sous-sol sera prévu 40 places de parking, il s'agit d'un volume Aquitanis. Au rez-de-chaussée, il y a donc un volume mairie et un volume Aquitanis : pour le volume mairie, il y aura la salle polyvalente Antonin Larroque, un hall, des sas de livraison, je vous passe les locaux techniques, une loge, des sanitaires, les bureaux de la Dacaj. Ensuite, au premier étage, c'est un volume mairie, il y aura la salle du Conseil, une salle de réunion, des bureaux pour les associations, les bureaux du service des sports, locaux techniques et sanitaires. Ensuite, les trois autres étages sont prévus, pour un volume Aquitanis, pour des logements qui vont s'organiser autour d'un patio aéré, qui donne un peu une lecture architecturale aérée du bâtiment

DG18_127 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT PMF - VENTE DE LOT A LA SOCIÉTÉ AQUITANIS. DÉCISION. AUTORISATION

Par délibération du 27 juin 2018, la ville a acté le principe du déclassement et de la cession d'un lot de volume à la société Aquitanis dans le cadre du projet Pierre Mendès France, sur un terrain communal cadastré AY 475p.

Au cours de l'été 2018, l'ancien bâtiment qui abritait le Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'une salle polyvalente, a été démoli, ce qui entraîne de fait sa désaffectation du domaine public immobilier communal.

Dès lors, préalablement à la vente du lot de volume au profit de la société Aquitanis, il convient de prononcer le déclassement du domaine public de l'ancien bâtiment PMF (AY 475p).

Ces formalités accomplies, nous vous proposons de procéder à la vente du lot de volume du futur immeuble qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 19 juillet 2018.

Il est précisé que la ville demeure propriétaire du rez-de-chaussée et du premier étage du futur bâtiment et cède à la société Aquitanis le lot de volume correspondant au sous-sol, aux accès, au programme de construction des logements sociaux et au-delà.

La transaction s'établira sur la base des valeurs foncières figurant au règlement d'intervention en faveur de l'habitat de Bordeaux Métropole, soit :

180 € HT/m² de surface de plancher pour les logements PLUS et PLAI, et 200 € HT/m² de surface de plancher pour les logements PLS :

– 180 € HT x 1 022,73 m² = 184 091,40 € HT

– 200 € HT x 925,77 m² = 185 154,00 € HT

pour un total général de 369 245,40 € HT.

Le service de France Domaine a été consulté pour l'estimation de la surface de plancher à céder.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- constater la désaffectation de la parcelle AY 475p, correspondant à l'ancien bâtiment PMF démoli le 10 août 2018,
- d'en prononcer le déclassement du domaine public,
- d'approuver la vente du lot de volume (identifié en rose dans les plans joints) permettant de développer une surface de plancher de 1 948,50 m², à la société Aquitanis pour un montant global de 369 245,40 € HT.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de constater la désaffectation de la parcelle AY 475p, correspondant à l'ancien bâtiment PMF démoli le 10 août 2018, d'en prononcer le déclassement du domaine public et d'approuver la vente du lot de volume (identifié en rose dans les plans joints) permettant de développer une surface de plancher de 1 948,50 m², à la société Aquitanis pour un montant global de 369 245,40 € HT.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur Ouillade

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Lors de précédentes délibérations, nous avons toujours expliqué à plusieurs reprises notre désapprobation sur ce projet. Quelques exemples, le problème de faire cohabiter des logements et une salle des fêtes, le problème aussi de parking dans un lieu déjà très encombré et maintenant vous vendez le sous-sol à la société Aquitanis. Cela veut dire que la ville devra louer des emplacements de parking à cette société puisqu'il était prévu, à l'origine dans le projet, d'avoir des places en sous-sol pour les salariés de la commune. Du coup, toujours dans cette même cohérence, nous allons voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Je pense qu'aujourd'hui, l'argent public étant ce qu'il est, la bonne gestion est plutôt au contraire de trouver des moyens de mutualiser des équipements. Ce projet me paraît au contraire tout à fait exemplaire. Il est d'abord exemplaire car il permet de rationaliser les implantations de services communaux qui étaient dissimulés dans la ville. Je rappelle que, pour ce qui concernait la Dacaj, 6 personnes occupaient une maison en centre-ville, très confortable,

non pas qu'il s'agisse de remettre en cause le confort des salariés, très spacieuse, dans des conditions qui ne paraissent pas rationnelles. Pour le service des sports, on avait, je ne veux pas me tromper en nombre d'agents, 5 ou 6 personnes pour une maison entière, cela ne paraît pas totalement rationnel. Tout cela coûte, tout cela fait que l'on a des frais de gestion, de structures, très lourds, qui ne paraissent pas rationnels.

Deuxièmement, on avait une salle qui était une salle polyvalente, selon votre terme, qui était une salle dans un état d'indignité absolue, qui vraiment ne permettait plus d'accueillir d'abord la variété des activités que l'on avait besoin d'accueillir pour les associations et deuxièmement qui était dans un état de vétusté qui faisait que, de toute façon, il aurait fallu refaire cette salle très rapidement. Chacun se souvient de l'état absolument désolant des sanitaires dans cette salle et les conditions limitées d'accueil du public.

Enfin, nous avons d'autres besoins par rapport aux associations qui, aujourd'hui, sont très nombreuses sur la ville, qui étaient dans des fonctionnements, on va dire, de type encore anciens et l'on souhaite leur proposer des conditions beaucoup plus modernes de fonctionnement, qui sont relativement comparables à celles que l'on peut obtenir dans des villes qui ont des propositions de bon niveau, avec des concepts de mutualisation, de travail en commun, d'accueil et de fermeture dans des box dédiés à cet effet, de présence permanente de services de la ville, de services mutualisés, bref des conditions modernes.

Enfin, nous logeons aussi là-dedans puisqu'au prochain mandat nous augmenterons encore de 4 élus le nombre de conseillers municipaux compte-tenu de notre population. Vous voyez bien aujourd'hui, même en accueillant un public restreint, on est complètement à l'étroit dans cette salle, on en profitera donc également pour faire une nouvelle salle du Conseil et disposer de cette salle pour les usages municipaux.

Tout cela me paraît parfaitement rationnel et quand on fait le total des investissements et des recettes que l'on aura dans ces mutations qui s'organisent, on arrive à un coût pour la ville pour cet équipement qui est un coût de 2,5 millions. Si l'on avait voulu refaire à l'identique pratiquement la salle actuelle, simplement pour la mettre dans des conditions décentes, on aurait eu le même coût donc, au contraire, ce que nous faisons là, c'est tout à fait un raisonnement qui est un raisonnement gestionnaire et exemplaire et c'est dommage que d'autres ne l'aient pas eu avant nous.

Enfin, vous nous reprochez de mélanger à ce type d'équipement des logements sociaux qui sont des logements sociaux tout à fait remarquables en plein centre-ville, à proximité de tout, avec un niveau de qualité qui sera un niveau tout à fait exceptionnel. Je ne me plains pas de cela, je m'en enorgueillis que nous ayant fait ce choix. On peut mettre ensemble différents équipements. Et votre soucis que la salle des fêtes, comme vous dites, puisse cohabiter avec des logements, il n'y aura aucun problème en terme de gestion à la fois du bruit et d'autres notions, cela sera parfaitement géré et je crois au contraire que c'est le mélange des genres qui fait qu'une ville est agréable et fonctionne bien. Je trouve que vous auriez dû voter des 6 mains ce dossier mais je comprends aussi que votre posture d'opposant vous amène toujours à rechercher des détails pour cacher la forêt, des arbrisseaux pour cacher la forêt, c'est votre choix et vous en êtes naturellement libres.

Adopté à 27 Pour 6 Contre 1 Abstention

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.
Monsieur le Maire, chers collègues.

Le Programme d'Intérêt Général a été mis en œuvre depuis décembre 2013. Il permet aux propriétaires occupants des logements, dans une situation financière précaire, de pouvoir les réhabiliter. Quelques chiffres pour Saint-Médard-en-Jalles. Nous avons depuis la création de ce programme eu 20 dossiers sur la commune et, en 2018, nous en avons eu 8. Nous avons versé à ce jour une somme de 22 178 euros.

DG18_128 PROROGATION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MÉTROPOLITAIN.

DÉCISION. AUTORISATION

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain, en œuvre depuis décembre 2013, constitue un outil de traitement du parc privé particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, au terme de sa 4^{ème} année d'animation, près de 750 propriétaires occupants ou bailleurs ont été accompagnés dans leur projet de rénovation sur le territoire de la Métropole et le volume de demandes individuelles d'aide à la réhabilitation reste constant.

Le PIG métropolitain arrivera à son terme le 3 décembre 2018, il apparaît pertinent d'évaluer le dispositif avant son terme pour anticiper la relance d'un futur dispositif d'aide aux travaux.

Pour cela, une évaluation du dispositif est programmée sur le dernier semestre 2018 afin de mesurer l'impact du dispositif d'aide à la réhabilitation sur le territoire mais également de calibrer le dispositif qui pourrait prendre la suite de l'actuel PIG (choix de l'outil d'accompagnement des propriétaires, périmètre, calibrage quantitatif, financier).

Cette évaluation du PIG, à laquelle seront associées les communes, s'inscrit dans une étude plus large sur le parc privé permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux du parc privé sur la Métropole.

Le rendu de cette évaluation valant étude pré-opérationnelle est attendu courant mars 2019, et le futur dispositif d'aide aux travaux métropolitain sera opérant autour de l'été 2019.

Dans ce contexte, au vu du calendrier opérationnel et de la demande constante des particuliers d'aide à la réhabilitation, il apparaît nécessaire de prolonger le PIG métropolitain jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif d'aide aux travaux prenne le relais à l'été 2019.

Aussi, il a été décidé par les élus de la Métropole de prolonger la durée de mise en œuvre du PIG métropolitain de 6 mois supplémentaires pour éviter une rupture entre dispositifs d'aide à la réhabilitation, permettant ainsi aux propriétaires du territoire de bénéficier des aides du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019.

Cette prorogation du PIG de 6 mois supplémentaires a été entérinée par délibération du 6 juillet 2018 et formalisée par la signature d'un avenant à la convention de financement cadre avec les partenaires (l'Agence nationale de l'Habitat – Anah, la Caisse d'Allocations Familiales, Procivis de la Gironde et l'ADIL).

Cet avenant précise les modalités de mise en œuvre du PIG du 4 décembre 2018 au 3 juin 2019, notamment en précisant les objectifs de réalisations déclinés par propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, ainsi que les enveloppes prévisionnelles d'aides aux travaux qui en découlent.

Les objectifs fixés pour la période complémentaire restent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes, soit 50 dossiers de propriétaires occupants et 50 dossiers de propriétaires bailleurs.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du dispositif, prendra à sa charge le coût de l'ingénierie dans le cadre de la prorogation du PIG en cofinancement avec l'Anah.

La prorogation du PIG sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles

Au lancement du PIG métropolitain, la ville avait réservé une enveloppe de 75 000 € sur la durée du programme, qui visait à soutenir 25 réhabilitations de propriétaires (13 propriétaires occupants et 12 propriétaires bailleurs).

Au 1^{er} juillet 2018, ce sont 17 propriétaires occupants et 0 propriétaire bailleur qui ont bénéficié d'aides aux travaux sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, mobilisant une enveloppe communale de 20 145 €.

Ces projets ont permis à des propriétaires d'entretenir leur logement pour :

- améliorer la performance énergétique, contribuant ainsi à réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort des occupants en hiver comme en été,
- adapter le logement au handicap ou au vieillissement, dans une logique de maintien à domicile,
- réhabiliter globalement le logement pour respecter les normes de sécurité ou de santé

publique.

La demande d'aide aux travaux ne se tarie pas dans un contexte de paupérisation des ménages et il semble opportun de maintenir une intervention de la commune en faveur de la lutte contre le mal logement pour offrir des conditions de vie décentes aux administrés les plus fragiles.

Au vu de la demande actuelle et des tendances des années précédentes, l'animateur du dispositif InCité envisage que 4 contacts pourraient émerger en 2019 sur la commune, nécessitant une enveloppe de 4 000 €.

L'enveloppe initiale n'étant pas consommée, un report des crédits non consommés sur la période 2013-2018 est sollicité dans le cadre de la prorogation du PIG pour répondre à ces demandes.

Ceci exposé,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 15 novembre 2013 autorisant le lancement du Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole ».

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires.

Vu la convention de financement du Programme d'Intérêt Général signée le 4 décembre 2013, avec l'Anah, la CAF, Procivis Gironde et l'ADIL, et la signature de son avenant autorisant la prorogation du PIG jusqu'au 3 juin 2019.

Vu la délibération de la Ville DG13_146 Programme d'Intérêt Général de la Cub – 2013-2018. « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Cub ». Autorisation, en date du 25 septembre 2013, autorisant l'adhésion au Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » et la participation de la Ville au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements situés sur la commune.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la prorogation du Programme d'Intérêt Général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019 sur la commune.

Article 2 : Réserve une enveloppe de 4 000 € pour financer les travaux des habitants de Saint-Médard-en-Jalles.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Maintient le règlement d'intervention de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, conformément à la délibération DG14_004 Programme d'intérêt général de la CUB- 2013-2018 « un logement pour tous au sein du parc privé » de la CUB. Modalité des versements des aides communales. Autorisation, en date du 12 février 2014, définissant les modalités des versements des aides communales.

Adopté à l'Unanimité

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

J'ai fait une petite biographie d'Emmanuel d'Alzon parce que moi-même je ne savais pas qui c'était. Emmanuel d'Alzon est un prêtre fondateur des Augustins de l'Assomption, au vicaire du diocèse de Nîmes, durant 44 ans. Il a repris à Nîmes le collège de l'Assomption où il fut à l'origine de sa congrégation. Il y a d'ailleurs plusieurs collèges et instituts qui portent son nom.

DG18_129 VENTE DE LA PARCELLE IP28 DANS LE CADRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE EMMANUEL D'ALZON. AUTORISATION

La Ville est propriétaire de la parcelle IP28, située à l'angle de l'Avenue de Mazeau et de

Capeyron. D'une superficie de 528 m², ce foncier sera intégré au projet global d'aménagement du futur établissement scolaire Emmanuel D'Alzon.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville a proposé de céder ce foncier pour 40 000 € à la SCI Sainte-Anne et OGEC/AEP (institution Sainte-Anne) qui acceptent le montant et se portent acquéreurs de la parcelle IP28.

Il convient d'acter la cession au prix proposé.

Après avis de la commission réunie le 19 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la décision de vendre le bien au prix de 40 000 € à la SCI Sainte-Anne et OGEC/AEP (Institution Sainte-Anne).

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2018, article 2115.

Monsieur Ouillade

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le même esprit que la délibération précédente, la 125, nous n'avons pas eu la pièce jointe, l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'État pour valoriser ce terrain. Mais nous voyons ici étrangement que le prix est de 75 euros le mètre carré. Nous avons toujours été opposés à la réalisation de ce projet d'école privée au sein de notre commune. Comme on le sait, ce ne sera pas une école accessible à tous, les élèves seront sélectionnés. Et pourtant, la ville fait tout pour que ce projet arrive à terme. Où est l'équité dans la commune ? Mais nous avons d'autres interrogations. Dans le futur, cet établissement ne recevra t-il pas des dotations par élève au détriment des autres écoles de la ville ? Comme les élèves utiliseront les infrastructures de la ville piscine, stade, médiathèque, qui financera leurs déplacements ? Mais avant, comment cette institution financera la construction de son établissement ? La ville se portera t-elle garante des emprunts de la SCI Sainte-Anne ? En un mot, quels sont des prochains engagements de la commune vis-à-vis de cette institution ? Nous voterons donc contre la vente de cette parcelle.

Monsieur Morisset

Je confirme les mêmes propos. Je ne vais pas me répéter parce que j'avais aussi été précédemment contre cette façon de voir l'Éducation Nationale comme effectivement quelque chose qui est d'orienté finalement tout doucement la laïcité vers des dogmes que je ne peux penser comme étant visionnaires avec la mixité aujourd'hui sociale dont on a tant besoin dans tous les territoires. Je trouve que c'est regrettable.

Ceci dit, j'ajouterais, par rapport aux propos de mon collègue, que l'on est effectivement sur un domaine où l'on aurait pu, vu le tracé, avoir dans très peu de temps plus de passages vélos et faire quelque chose de beaucoup plus cohérent à côté en aménageant, par exemple, une zone de covoiturage. Les gens auraient pu commencer à partir en vélo, à partir de là, pour aller vers Bordeaux, rejoindre éventuellement le tram, puisqu'il ne vient toujours pas dans cette zone-là. Finalement, on voit bien que là on privilégie d'une certaine façon cette école au détriment d'un espace qui était presque sur le passage commun, je veux dire, tout le monde à cet endroit avait besoin de trouver une autre cohérence puisque l'on a un lieu de passage très, très fréquent. On voit bien, aujourd'hui, vous avez parlé par exemple des bouchons qui commencent dès ce carrefour en face du Leclerc Drive, je crois qu'il aurait été beaucoup plus cohérent d'amener cet espace à autre chose que cette fonction-là. Merci.

Monsieur Cristofoli

L'intervention de Monsieur Morisset me fait dire qu'on aurait pu réfléchir à une zone de maraîchage sur une partie de cet espace plutôt que d'aller sur ce collège. Malgré le bel effort de Madame Thibaudeau qui ne connaissait pas Emmanuel d'Alzon, comme moi au moment de la commission, et qui nous en a dit quelques mots, je voterais également contre.

Monsieur le Maire

Merci. Quelques éléments de réponse. D'abord, je constate à écouter les uns et les autres que l'on est un peu dans le TSP c'est-à-dire Tout Sauf le Privé, Tout Sauf l'Enseignement Privé. Je trouve cela pour être franc un petit peu ridicule puisque si l'on se place d'un point de vue qui n'est pas dogmatique, qui est le point de vue de la commune, c'est-à-dire l'intérêt des populations : Quel est l'intérêt des élèves ? Est-ce qu'il y a un intérêt à bénéficier d'un investissement privé ? Ce n'est pas nous qui payons, c'est le privé avec des emprunts privés, avec leurs moyens, et, qui veut s'implanter sur la commune. Évidemment j'adhère. Cela n'ôte rien au soutien que nous donnons à l'enseignement public. Je veux rappeler qu'il y a quelques minutes, nous avons décidé d'octroyer 4,5 millions d'euros sur nos propres fonds à un établissement public. Est-ce que vous avez observé que notre effort en la matière faiblit ? Pas du tout. Je trouve donc cette manière de raisonner vraiment inspirée par le dogmatisme. On dirait que l'on est encore dans les batailles d'il y a un siècle entre l'école privée et l'école publique. C'est ridicule. On a aujourd'hui les moyens de satisfaire l'un et l'autre au profit de nos populations. D'autant plus, que nous avons demandés deux engagements quand ce projet nous a été présenté. Premièrement, que ce projet accueille, sans aucune discrimination, à la fois les différentes sensibilités philosophiques et, en même temps, les différentes capacités sociales, de manière à ce que cela ne soit pas réservé à un seul type de population. Ces garanties nous ont été accordées et nous conviennent.

Ensuite, vous nous demandez Monsieur Ouillade : « Je voudrais savoir si demain il n'y aura pas une dotation par élève ? » Je ne voudrais pas vous décevoir Monsieur Ouillade mais c'est un établissement privé sous contrat d'association avec l'État donc cet établissement va bénéficier de beaucoup d'argent de l'Éducation Nationale, en tout cas d'argent par élève, pour accomplir ses missions qui seront concertées avec le service public. Ce n'est donc pas nous qui allons donner de l'argent mais c'est l'État et l'État en donne depuis longtemps et pour longtemps et il en donne à tout le monde. Je vous demande de vous taire s'il-vous-plaît. On observe le silence pour tout le monde. Je vous fais remarquer, d'ailleurs, qu'il me semble bien me souvenir qu'en plein centre de Pessac, à l'époque Monsieur Rousset administrait cette ville, il y a eu un collège très ambitieux, je ne me souviens plus quel est son nom, ce qui fait que beaucoup d'esprits ont cette conception ouverte et tolérante de l'enseignement au bénéfice des élèves.

Enfin, Monsieur Morisset nous dit qu'il est déçu de nous voir privilégier le scolaire par rapport à d'autres. Je ne suis pas déçu. Je suis plutôt rassuré de voir que des élus sont capables de considérer que le premier lieu d'investissement pour la population c'est l'investissement scolaire et pédagogique au profit des enfants. C'est cela l'avenir et bien sûr qu'on le privilégie.

Ensuite, vous nous demandez, ou plutôt vous semblez sous entendre, que l'on a fait un cadeau à cette institution. Je vais vous donner l'information que vous n'aviez pas, que l'on n'avait effectivement pas mise au dossier. Il y a une estimation des Domaines sur ce bien et cette parcelle a été évaluée à 27 000 euros et nous la cédon 40 000 euros donc on ne peut pas dire cela. Effectivement, je dis très clairement et vraiment sans aucun problème que si cette institution nous fait la demande, par exemple, que l'on participe à la garantie de son emprunt, nous le ferons sans aucun problème parce que ce sera aller dans le sens d'une action positive pour la ville.

Enfin, Monsieur Cristofoli avait une autre solution que le stationnement des voitures, c'était le maraîchage, c'était un peu ce que je disais en introduction, tout sauf l'enseignement privé. Je crois, mes chers collègues, que votre vision de l'éducation commence à dater un petit peu. Il faudrait veiller à renouveler votre logiciel.

Adopté à 27 Pour 7 Contre

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante.

DG18_130 ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SITUÉES DANS LE SECTEUR DE LA JALLE DE BONNEAU. AUTORISATION

Dans le cadre de la charte architecturale, environnementale et paysagère, adoptée le 28 mai 2015 en Conseil Municipal, nous avons entamé nos réflexions sur le devenir des jalles et exprimé la nécessité de les rendre plus visibles pour la population.

La délibération, DG16_111 Secteur jalle de Bonneau - Acquisition du grand lit de la jalle. Autorisation du 28 septembre 2016, avait permis l'acquisition de nombreuses parcelles dans le secteur de la Jalle de Bonneau.

Monsieur Pierre Gravey propose de céder à la Ville les parcelles cadastrées CD69 et CD309, à proximité immédiate des précédentes acquisitions. Cette opportunité permettra d'étendre et de conforter le périmètre dédié à la valorisation des trames vertes et bleues constituées par les jalles.

Afin de favoriser le développement des espaces naturels de la Ville, il convient d'acter le principe d'acquisition de ce foncier pour la somme de 8 400 € en accord avec le vendeur.

Après avis de la commission réunie le 19 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition des parcelles mentionnées et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que, conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2018, article 2115.

Monsieur le Maire

Je rappelle que c'est un mouvement que nous avons lancé il y a maintenant deux ans et qui va sans doute se dérouler sur de nombreuses années. Il faudra sans doute une dizaine d'années voir plus avant d'aboutir à vraiment quelque chose de significatif mais notre idée est que la Ville se rende propriétaire des berges des jalles pour en garantir d'abord la protection, la mise en valeur sur le plan de l'écologie, de l'éducation et de toutes les choses afférentes à cette manière d'appréhender la nature. Je crois que c'est une très bonne opération. J'espère que petit à petit beaucoup de propriétaires nous confieront leur bien. Ce sont des montants qui à la longue finiront par être conséquents mais qui au cas par cas demeurent encore relativement modestes. Je crois que c'est une très bonne action qui va dans le bon sens.

Adopté à l'Unanimité

Madame Thibaudeau rapporte la délibération.

DG18_131 ACQUISITION ESPACE VERT - LOTISSEMENT LES PROVINCIALES - PARCELLE DX 139. APPROBATION. AUTORISATION

L'Association Syndicale du Lotissement Les Provinciales, propriétaire de la parcelle cadastrée DX 139, d'une contenance de 2 571 m² et située à Cérillan, propose de céder à titre gratuit l'espace vert à la commune.

L'emplacement de ce terrain permettra à la Ville de poursuivre son programme de valorisation et de redécouverte des espaces naturels.

Située à proximité de l'école de Cérillan et de la piste cyclable, ce foncier servira de support pédagogique et complétera le maillage des espaces naturels dans le quartier.

Après avis de la commission réunie le 19 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle DX139.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur Morisset

Je voterais pour bien évidemment mais je me pose simplement une question : qu'est-ce qui garantit finalement que cet espace restera vert ou pédagogique ? quand on voit les possibilités de contournement de la langue française en disant que j'arrive à être contre le scolaire et l'Éducation Nationale. Au contraire, je trouve qu'il faut être assez cohérent, on est près d'une école mais, effectivement, on peut aussi se poser la question de savoir y a t-il eu des pressions pour se séparer de cet espace ? Puisqu'à la rigueur, toute cette partie, la résidence aurait pu très bien elle-même la consacrer à sa fonction première qui était justement de rester verte. Quelque part, je m'étonne de la façon dont vous assurez sur le verbe la garantie que cela va rester dans cet état ou mieux peut-être. Cela peut changer et comme vous avez tendance à vite changer...

Monsieur le Maire

En général, on me fait plutôt le reproche inverse. La réponse est simple à vous apporter. Notre intention, c'est la raison pour laquelle effectivement nous avons négocié, depuis un certain temps avec le lotissement Les Provinciales, la cession de cette parcelle. Nous souhaitons en faire un jardin de poche et donc en garantir le fait qu'il demeure à destination des habitants, des usagers, des enfants.

Adopté à l'Unanimité

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante.

DG18_132 ACQUISITION EN PARTIE DE LA PARCELLE EA415 POUR LA RECONSTITUTION D'UN ITINÉRAIRE PIÉTON. AUTORISATION

Les enfants qui fréquentent l'école maternelle d'Hastignan avaient pour habitude d'emprunter un chemin privé, non clôturé, pour se rendre en classe. Ce trajet traverse la parcelle EA415 de Monsieur Laurent Garcia, demeurant 50 rue Marcel Cerdan à Saint-Médard-en-Jalles.

Dans le cadre d'une succession, le propriétaire envisage de valoriser le terrain et celui-ci sera prochainement clôturé.

Afin de maintenir un accès piéton aux abords de l'école, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une surface de 20 m² environ à prendre sur la parcelle EA415, appartenant à Monsieur Garcia.

Pour favoriser l'approche globale d'aménagement d'un cheminement doux reliant la rue Roland Garros à l'école maternelle d'Hastignan en toute sécurité, il convient d'acter le principe d'acquisition de ce foncier pour la somme de 1 500 €, soit 75 € le m².

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que, conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur l'exercice des crédits de l'année 2019, article 2111.

Adopté à l'Unanimité

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante.

DG18_133 RÉTROCESSION D'ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT VIGNALOT NORD. APPROBATION. AUTORISATION

A la demande des membres de l'Association Syndicale du Lotissement « Vignalot Nord », la commune envisage de se rendre propriétaire des parcelles KO42 - KO119 – KO120 – KO123 d'une contenance totale de 341 m². Situés en bordure de ruisseau, ces espaces verts sont repérés sur le plan ci-joint.

La cession de ces terrains se fera à titre gratuit et les frais inhérents à cette transaction seront à la charge du cédant.

Après avis de la commission réunie le 19 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve l'intégration de cet espace dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Acquaviva rapporte la délibération suivante.

DG18_134 REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE SUITE AUX INTEMPÉRIES DU 15 JUILLET 2018. DÉCISION

Suite aux violents coups de vents du 15 juillet 2018 Madame Menne Lauren a subi des dommages sur sa propriété après la chute d'un arbre se trouvant sur le domaine public.

Considérant les expertises ayant confirmé les dommages sur la clôture et la piscine.

Considérant notre contrat d'assurance en responsabilité civile souscrit auprès de la SMACL, il appartient à la ville de procéder au règlement du sinistre auprès de Madame Menne Lauren.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de régler la somme de 184,65 € à Madame Menne Lauren demeurant 26 A chemin de linas à Saint-Médard-en-Jalles, pour solde de ce sinistre.

Impute les dépenses correspondantes sur l'article 678 et la fonction 020 du budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Leblond rapporte la délibération suivante.

DG18_135 SUBVENTION À L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR, LOMBRI-COMPOSTEUR OU BROYEUR DE JARDIN. RECONDUCTION. AUTORISATION

Selon les tonnages évalués, les 708 880 habitants de Bordeaux Métropole produisent chacun 328 kilos d'ordures ménagères par an. Des tonnages très significatifs qu'il faut collecter, transporter et traiter, avec des moyens importants à mettre en œuvre et des impacts majeurs générés sur l'environnement.

Parmi ces tonnages, nombreux pourraient être évités, dont 55 000 T de déchets verts et 11 000 T de déchets liés au gaspillage alimentaire. On sait notamment que les déchets organiques représentent 40 à 60 % de la poubelle moyenne d'un ménage et qu'il est possible à la fois de les réduire à la source et de les transformer pour diminuer les quantités à traiter par la collectivité.

Parallèlement, Bordeaux Métropole est désormais lauréate de l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets », démarche ambitieuse engageant la collectivité sur un objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020. Les élus ont approuvé, à cette occasion, les grandes orientations d'un nouveau Plan Déchets, qui se décline en 21 actions pour un coût global chiffré à 27 M€ sur cinq ans.

Aussi, la Métropole a-t-elle déjà distribué 15 000 composteurs à ses habitants à travers des opérations ponctuelles. Opérations auxquelles la ville s'est associée en organisant des distributions à plusieurs reprises depuis 2015 et qui rencontrent à chaque fois un planning complet et une liste d'attente pour la distribution suivante. A ce jour, la ville a distribué pas moins de 1100 composteurs aux saint-médardais et chaque semaine les services techniques reçoivent une demande régulière.

Les distributions ponctuelles proposées ne répondant pas totalement à la demande des habitants, ils se tournent parfois vers la mairie. Au vu des enjeux à l'échelle de l'agglomération autour de la question des déchets verts, il nous apparaît donc important de poursuivre l'accompagnement des habitants à s'équiper d'un composteur, lombri-composteur ou broyeur de jardin, au delà de cette distribution ponctuelle.

La subvention communale est donc reconduite et sera attribuée à hauteur de 25€ maximum et plafonnée au montant de l'achat, dans la limite d'une par foyer (composteur ou broyeur ou lombri-composteur).

Les habitants désireux d'obtenir cette subvention devront fournir une preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) et un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Cette aide sera imputée sur la ligne budgétaire n°6718/810 du BP 2018.

Après avis de la Commission « Ville proche et durable » réunie le 19 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise, Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à accorder une aide à l'acquisition d'un composteur de jardin individuel ou d'un broyeur ou d'un vermi-composteur aux conditions énoncées ci-dessus et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'Unanimité

Madame Dumas rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Il s'agit de signer à nouveau la convention de partenariat avec l'EURL Vincyle Média et donc la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, pour la nouvelle saison des Conversations², donc quatrième saison qui débutera au mois d'octobre.

La prestation et la convention précisent que le montant est de 12 000 euros partagés entre la ville et l'EURL Vincyle Média.

Comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, le 3 octobre, nous recevrons Olivia de Lamberterie qui est une journaliste, écrivaine, que nous voyons régulièrement à la télévision et que nous pouvons entendre à la radio. Merci.

Monsieur le Maire

Et que nous pouvons lire sur un magazine féminin bien connu.

Madame Dumas

Oui j'allais oublier le « Elle ». Merci Monsieur le Maire.

DG18_136 CONVERSATIONS² RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE AU CARRÉ DES JALLES. AUTORISATION

La municipalité de Saint-Médard-en-Jalles souhaite enrichir son offre culturelle et organiser de grands événements pour animer la ville. L'EURL Vincyle Média est partenaire de la manifestation « Conversations² » (Conversations au Carré). Huit séances auront lieu d'octobre à novembre 2018 et de janvier à juin 2019.

Monsieur Olivier Mony, écrivain, journaliste et chroniqueur à France Culture, est missionné afin d'organiser cette série d'interventions littéraires. Chaque mois, un ou deux intervenants du monde littéraire seront invités. Le choix sera fait en fonction de l'actualité éditoriale.

La séance aura lieu à 19 h, durera environ une heure et sera suivie d'un dialogue avec le public, puis d'une séance de dédicace.

Le montant total de ces huit prestations est de 12 000 euros (douze mille euros), partagés entre la ville et l'EURL Vincyle Média, en deux parts égales.

Les modalités organisationnelles et financières sont définies dans la convention de partenariat entre la ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'EURL Vincyle Média.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'EURL Vincyle Média jointe en annexe ainsi que tous les documents associés.

Impute les dépenses sur l'article 6232 et les recettes sur l'article 7478 du budget principal.

Adopté à l'Unanimité

Madame Dumas rapporte la délibération suivante.

DG18_137 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION. DECISION

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré est la fédération de sport scolaire de l'école primaire française.

L'association USEP de l'école Cérillan n'avait pas pu déposer une demande de subvention de fonctionnement en début d'année 2018, en raison de la longue absence de leur président.

Toutefois, l'association a continué ses activités et a concrétisé des projets.

Elle a notamment participé à la fête du sport et du vélo en juin dernier, organisé des rencontres avec des associations sportives comme le Saint Médard Basket par exemple, ainsi qu'à la course de la jeunesse. D'autre part, l'école de Cérillan a été récemment choisie pour être école labellisée 2024 dans le cadre des différents projets liés à l'organisation des jeux olympiques en France.

Pour réussir tous ces projets, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de 300,00 € auprès de la ville pour aider au financement des animations prévues sur la première moitié de l'année scolaire 2018/2019.

Cette somme correspond à la moitié de la subvention attribuée pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association USEP Cérillan.

Impute la somme correspondante sur l'article 6574 au budget principal de l'exercice en cours.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Braun rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Il s'agit d'une délibération concernant une subvention que nous avons fait au Centre National pour le Développement du Sport. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis des années, c'est d'ailleurs une structure qui subit des coups de rabot successifs et je vous invite d'ailleurs à participer en ce moment au débat et à la mobilisation pour le sauvetage du sport parce que, depuis des années donc, le sport est une variable d'ajustement sur les budgets nationaux. Le sport n'est pas qu'un loisir futile, c'est aussi une politique qui est au carrefour de bien nombreuses politiques comme l'éducation, la santé publique, et, qui fait que nous ne sommes pas sur Terre que pour des galères mais aussi pour des événements importants, des événements sportifs et une politique du sport pour tous. C'est d'ailleurs pour cela que la collectivité de Saint-Médard-en-Jalles, comme beaucoup de collectivités, est aujourd'hui le principal financeur du sport en France et comme en témoigne l'investissement fort de la ville sur le fonctionnement et les investissements sportifs. Le CNDS a néanmoins des financements inversement proportionnel à ces exigences administratives. Nous avons donc dû passer une délibération, ce soir, pour réajuster le montant des travaux sur notre délibération. Vous avez donc le montant définitif des travaux que nous avons réalisés soit 341 753 euros. J'en profite pour vous dire que les travaux de la salle Léo Lagrange en sont aux finitions et se sont extrêmement bien déroulés, les utilisateurs nombreux et notamment l'école et le collège voisin pourront en profiter dès les prochains jours. Je vous remercie.

DG18_138 MONTANT DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LEO LAGRANGE. APPROBATION

Par délibération DG18_062 du 28 mars 2018, la Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour les travaux de rénovation de la salle Léo Lagrange.

Le coût des travaux, connu à cette date, s'élevait à 408 000 € HT.

Suite aux résultats des appels d'offres, le montant définitif des travaux de cette opération éligibles au CNDS s'élève à 341 753,80 € HT.

C'est ce montant qui sera retenu par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le montant définitif des travaux de rénovation de la salle Léo Lagrange, éligibles au CNDS.

Adopté à l'Unanimité

Madame Hanusse rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La Caf a décidé de nous faire signer une convention puisque nous avons ré-ouvert l'espace jeunes.

DG18_139 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATION DE SERVICES ACCUEIL DE LOISIRS "ACCUEIL ADOLESCENTS" AVEC LA CAF. AUTORISATION

En 2017, la Ville a renouvelé, par délibération DG17_192, la convention portant sur l'organisation d'un accueil de jeunes avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde lui permettant ainsi d'accueillir des jeunes de 14 à 17 ans au sein d'un accueil de loisirs agréé et adapté à leurs besoins.

Le 1er janvier 2018, la Caisse Nationale des Actions Familiales a décidé d'intégrer les activités de loisirs des 12/17 ans à un nouveau type accueil dénommé "Accueil Adolescents". Ce nouveau type d'accueil regroupe l'ensemble des activités "périscolaire et extrascolaire" des 12/17 ans dès lors qu'a été développé un projet spécifique à destination de ce public.

Cette directive nécessite, pour être mise en œuvre, de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement ayant pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre

- fixer les engagements réciproques entre les deux signataires

Par ailleurs, elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) allouée pour « l'Accueil Adolescents ».

La prestation de service fait l'objet d'une avance de 70% du droit prévisionnel tel qu'indiqué dans l'article 4 de la convention.

La présente convention, conclue de 2018 à 2021, concerne l'accueil de jeunes de la Ville.

Sa signature interviendra au dernier trimestre 2018 et permettra le déblocage de la prestation au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs « Accueil d'Adolescents » de la Ville.

Monsieur Morisset

Monsieur le Maire, chers internautes, Mesdames, Messieurs.

Je suis très content de voir que l'on s'intéresse à cette jeunesse mais comme cette jeunesse est très, très pré-occupée par le climat, je l'invite à la prochaine marche le 13 octobre sur Bordeaux. Les définitions, le parcours et tout cela, seront définis. Il y aura surtout un bel accueil de cette jeunesse-là, sans doute dans un espace privé, puisque l'on est un peu à court terme pour essayer d'organiser au mieux cette sensibilisation Sensi'citoyenne et en même temps cette sensibilisation des jeunes parce que le climat les concerne encore plus. Il faut agir tout de suite. Donc le 13, cela sera sans doute aux alentours de 14h vers le miroir d'eau et l'arrivée vers Darwin, c'est la caserne Niel.

Cela me permet en même temps de rebondir sur un événement aussi très, très majeur pour la jeunesse puisqu'il a été débattu dans cette commission de nuitées et là, entre autre, cela se passe sur un week-end, les 6 et 7 octobre, à Alternatiba à Bayonne. C'est un événement qui devient de plus en plus viral dans toute la France. Ils ont fait un tour pour le climat à vélo et cela a été très bien perçu par toute la population au fil de ces plus de 5 000 kilomètres. Je crois que c'est un bel exemple comme quoi le citoyen naissant de 12 à 17 ans, tel que vous l'avez nommé dans cette délibération, montre qu'il s'intéresse aussi à son avenir. Et je crois que cela fait partie des belles choses que l'on a, disons, à soutenir nous aussi ici en Gironde parce qu'effectivement elle est inquiète sur la façon dont s'érode sa côte. Monsieur le délégué au sport pourrait peut-être le confirmer plus parce que, sur Lacanau, on voit bien l'érosion, le trait de côte de Lacanau, par exemple, est pratiquement de 200 mètres à reculer par rapport justement à cette érosion du littoral et tout cela fait partie des changements climatiques majeurs. Monsieur Mangon, je croyais que tout le monde devait écouter quand les autres parlaient.

Monsieur le Maire

Je vous écoute religieusement puisque vous êtes vous-même assez religieux dans l'exposé de vos...

Monsieur Morisset

Non ce n'est pas le cas. Je pense que vous pouvez me donner encore une minute. Merci.

Monsieur le Maire

Vous avez deux minutes seize secondes encore si vous voulez les occuper à fond.

Monsieur Morisset

En tout cas, je vais les occuper, ne vous inquiétez pas. Franchement, je crois qu'il faut aussi être cohérent vis-à-vis de la parole des citoyens. Et j'essaie de m'impliquer en tant que représentant pour que celle-ci soit portée un petit peu partout sur à la fois le web et dans cette jeunesse-là qui s'intéresse au hashtag donc je les invite à regarder le hashtag « # Unis pour le climat » et en même temps, il est encore temps parce qu'effectivement c'est maintenant que les choses se

font, c'est maintenant que les décisions doivent se prendre de plus en plus d'une façon locale et finalement nationale voire européenne. Quand l'on voit aujourd'hui que des associations comme Bloom alerte encore sur les phénomènes de sur-pêche et la façon dont l'Europe arrive à faire comprendre à cette jeunesse qu'elle ne doit pas s'intéresser à la technologie de la pêche électrique et que l'on massacre toute la population des poissons, je crois que cette jeunesse-là aura bien du soucis à se faire pour reconnaître les poissons de demain.

Il y avait comme un brouhaha... C'était juste pour essayer que les gens à distance m'entendent un petit peu mieux que des brouhahas.

Puisque je parle surtout vis-à-vis de cette jeunesse qui a besoin effectivement de s'exprimer, et aujourd'hui, elle est inquiète. On voit un mouvement aujourd'hui qui est de plus en plus végétarien, cela signifie qu'il y a aussi une demande régulière à essayer de mettre de plus en plus de plats végétariens dans les cantines. Il y a des demandes qui se font aussi pour que les couverts en plastique ne soient pas présents. Il y a plein d'autres domaines, dans ce sens-là, où cette jeunesse est en attente véritablement de belles décisions pour que l'on prenne soin d'elle. Je crois donc que cela fait partie des choses sur lesquelles la Caf et tous les autres organismes, qui essaient d'insérer tous ces jeunes-là, fassent de nouveau ce travail de sensibilisation au plus tôt.

Merci de m'avoir entendu et écouté. Je vous souhaite une belle rentrée, une belle finalement début de saison pour que cette rentrée soit effectivement beaucoup plus festive et joyeuse qu'on ne le voit aujourd'hui, qu'on le constate, il y a tout un phénomène climatique qui est assez inquiétant et c'est à nous de mesurer tout cela.

Monsieur le Maire

Je crois que vous seriez bien inspiré de conclure.

Monsieur Morisset

J'attendais que vous me coupiez Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je ne vais pas vous couper. Je vous invite à conclure.

Avant de mettre aux voix, pour éviter que tous nos collègues se dissipent, je veux corriger un oubli que j'ai fait tout à l'heure dans ma présentation pour une manifestation qui est assez importante dans le cadre de la journée nationale des aidants. Le CCAS organise, et en particulier notre collègue Michel Barat qui y travaille beaucoup, une réunion d'information le samedi 6 octobre, de 10h à 12h, à l'Ehpad Simone de Beauvoir, qui mettra en particulier en débat et en lumière les actions qui sont portées par le centre ressources de l'Ehpad, des témoignages d'associations d'aide aux aidants du pavillon, qui s'intéressera à cette problématique qui est de plus en plus lourde et urgente pour tous nos aînés. J'avais oublié de le signaler tout à l'heure. Donc le 6 octobre, de 10h à 12h, à l'Ehpad.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire

Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée.